

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Edi-

to



C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Le rapport d'activité est un document de partage avec les élus, acteurs et partenaires du territoire. Il dresse un bilan des actions des services communautaires de l'année écoulée, et est donc à ce titre le reflet du dynamisme des agents communautaires au service d'un territoire et de ses usagers.

2022 a été une année riche en projets avec, par exemple, l'application de la taxe Gemapi, ou encore la mise en place du Pass'Sport & Culture de la CCVS.

À travers ce rapport, je vous invite à découvrir les projets menés tout au long de l'année 2022 qui se prolongeront pour la plupart en 2023.

Je tiens à remercier chaleureusement les agents pour leur implication et professionnalisme au quotidien. Je remercie également les élus communautaires pour leur engagement dans la vie locale et l'action publique qui alimentent régulièrement les réflexions de la collectivité.

Bonne lecture.

Elue en charge de la communication : Jean-Pierre BRINGARD
Création graphique : service communication CCVS
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins
Réalisation septembre 2023

TABLE des MATIÈRES

IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD	4
FINANCES	8
ASSAINISSEMENT	10
PETITE ENFANCE	12
Le service aux familles	13
Les dispositifs Relais petite enfance et Lieux d'accueil enfants-parents	15
Le Relais petite enfance (ex RAM)	16
Le guichet unique	16
Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)	17
Les partenariats institutionnels	17
ENFANCE-JEUNESSE	18
Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans	19
Accueils périscolaires	19
Accueil extrascolaire	19
Vie de l'équipe et faits marquants	20
Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3	22
Le cas particulier de Giromagny	24
SCOLAIRE	27
CULTURE	29
La médiathèque intercommunale	29
La forge-musée	32
VIE ASSOCIATIVE	34
Mag des Associations	34
Pass'Sport & Culture	34
TOURISME	35
Office de tourisme Giromagny et Visites estivales Vosges du sud	35
Le SMIBA Ballon d'Alsace	37
Opération Grand Site - Ballon d'Alsace	38
Ceinture fortifiée	38
Pistes et sentiers	38
AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	39
Aide à l'immobilier d'entreprise	39

Le fonds régional des territoires (FRT).....	39
Contrat de relance et de transition écologique	39
Opération de revitalisation de territoire	40
URBANISME ET DROIT DES SOLS.....	41
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS.....	43
Instauration de la taxe GEMAPI	43
Le projet de restauration du Rhône à Auxelles-Bas	43
L'assistance technique aux communes.....	44
Définition des systèmes d'endiguement	45
La participation au SAGE de l'Allan	46
Les autres contributions de la CCVS	48
Le budget de l'année 2022	48
LA GESTION DES DECHETS	50
LES MOYENS GENERAUX	52
Finances – comptabilité – paies.....	52
Personnel	53
Instances paritaires.....	53
Volet social.....	53



IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

La Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) est née le 1^{er} janvier 2017, de la fusion des communautés de communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien qui s'étaient toutes deux formées en décembre 2014.

La CCVS constitue un ensemble de 15 578 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021) située au nord de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Delle-Héricourt de 310 000 habitants dont le Pôle métropolitain nord-Franche-Comté assure la représentation institutionnelle.

Elle représente l'un des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Territoire de Belfort et correspond à une aire géographique de 175,10 km² au nord du département.

Commune	Population fusion	EPCI FP	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Anjoutey	635	CCPSV	589	22	611
Auxelles-Bas	490	CCHS	453	13	466
Auxelles-Haut	304	CCHS	286	7	293
Bourg-sous-Châtelet	115	CCPSV	123	2	125
Chaux	1 094	CCHS	1 164	32	1 196
Etueffont	1 471	CCPSV	1 430	51	1 481
Felon	246	CCPSV	239	5	244
Giromagny	3 141	CCHS	2 929	80	3 009
Grosagny	561	CCPSV	521	10	531
Lachapelle-sous-Chaux	709	CCHS	746	26	772
Lachapelle-sous-Rougemont	597	CCPSV	580	6	586
Lamadeleine-Val-des-Anges	36	CCPSV	43	2	45
Lepuix	1 109	CCHS	1 156	21	1 177
Leval	245	CCPSV	242	1	243
Petitefontaine	192	CCPSV	189	5	194
Petitmagny	280	CCPSV	314	6	320
Riervescemont	109	CCPSV	95	2	97
Romagny-sous-Rougemont	201	CCPSV	221	6	227
Rougegoutte	1 025	CCHS	966	25	991
Rougemont-le-Château	1 420	CCPSV	1 497	65	1 562
Saint-Germain-le-Châtelet	626	CCPSV	643	23	666
Vescemont	752	CCHS	719	23	742

Population légale en 2019 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

En 2022, le bureau communautaire était composé des personnes suivantes :

Nom	Fonction	
Jean-Luc ANDERHUEBER	Président	
Eric PARROT	1 ^{er} Vice-président en charge de l'assainissement, des services techniques et des bâtiments	
Christian CODDET	2 ^e Vice-président en charge de la mutualisation des moyens	
Didier VALLVERDU	3 ^e Vice-président en charge des finances et de la vie associative	
Alain FESSLER	4 ^e Vice-président en charge de la culture	
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	5 ^e Vice-présidente en charge des affaires scolaires et périscolaires	
Jean-Pierre BRINGARD	6 ^e Vice-président en charge de la communication, du tourisme, de l'Opération Grand Site et du marché de terroir	
Christian CANAL	7 ^e Vice-président en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat	
Jacky CHIPAUX	8 ^e Vice-président en charge des politiques environnementales, de la GEMAPI et des ordures ménagères	
Liliane BROS-ZELLER	9 ^e Vice-présidente en charge de la petite enfance et service familles	

Les conseillers communautaires sont au nombre de 42 :

	Nom	Prénom	Commune
	Bringard	Jean-Pierre	Anjoutey
	Doyen	Arnaud	
	Grosclaude	Jonathan	Auxelles-Bas
	Lacreuse	Philippe	
	Ziegler	Arnaud	Auxelles-Haut
	Mammar	Fatima	
	Nawrot	Armand	Bourg-sous-Châtelet
	Bouazi	Audrey	
	Chipaux	Jacky	Chaux
	Lesou	Chantal	
	Fessler	Alain	Etueffont
	Fendeleur	Angélique	
	Begue	Rémy	
Janvier à février 2022	Marlot	Serge	Felon
	Cailleau	Marie	
Février à juillet 2022	Chrétien	Sylvie	
	Roellinger	Christophe	
A partir de juillet 2022	Weiss	Eric	
	Chrétien	Sylvie	
	Coddet	Christian	Giomagny
	Bros-Zeller	Liliane	
	Salort	Jean-Louis	
	Willemain	Elisabeth	
	Demouge	Patrick	
	Aerens	Marina	
	Didier	Charlène	Grosmagny
	Leguillon	Maurice	
	Oternaud	Eric	
	Peureux- Demangelle	Anne-Sophie	Lachapelle-sous-Chaux
Janvier à mars 2022	Couvreux	Rachel	
A partir de mars 2022	Guigon	Patrice	

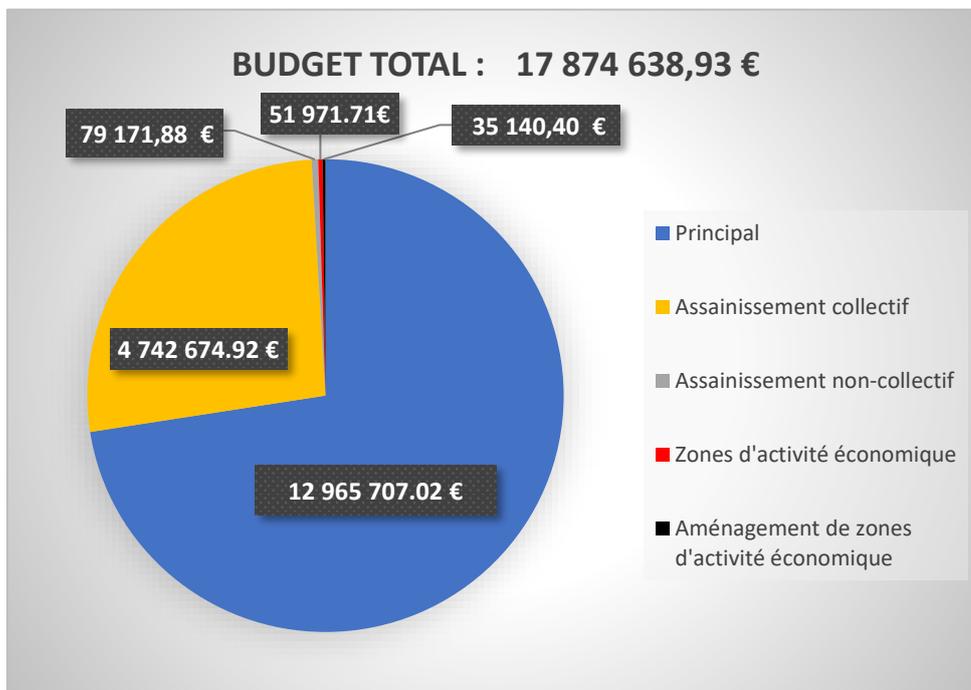
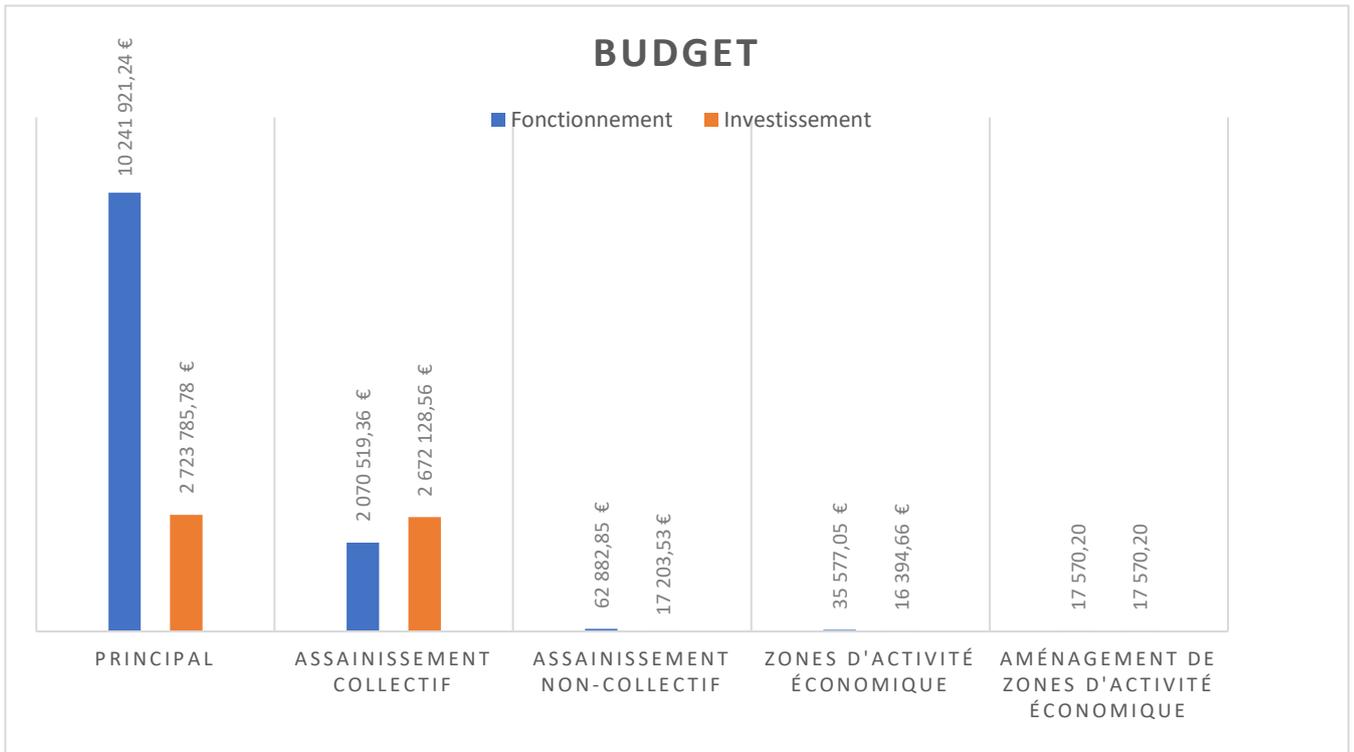
	Parrot	Eric	Lachapelle-sous-Rougemont
	Conilh-Noblat	Céline	
	Bazin	Olivier	Lamadeleine-Val-des-Anges
	Dedeurwaeder	Gérard	
	Travers	Gérard	Lepuix
	Chassignet	Marie-José	
	Jacquey	Marc	Leval
	Iltis	Denis	
	Affholder	Luc	Petitefontaine
	Decrind	Nathalie	
	Hotz	Eric	Petitmagny
	Foltzer	Blandine	
	Canal	Fabien	Riervescemont
	Kueny	Yannick	
	Hugard	Jean-Marie	Romagny-sous-Rougemont
	Martinez	Jean	
	Miclo	Guy	
Janvier à mars 2022	Perrez	Patrick	Rougegoutte
A partir de mars 2022	Monchablon	Florent	
	Vallverdu	Didier	
Janvier à septembre 2022	Castelein	Nathalie	Rougemont-le-Château
A partir de septembre 2022	Morel	Séverine	
	Miesch	Patrick	
	Anderhueber	Jean-Luc	Saint-Germain-le-Châtelet
	Oriat-Belot	Valérie	
	Canal	Christian	Vescemont
	Party	Claude	

Résumé chiffré de la vie institutionnelle de la communauté de communes en 2022 :

- 7 conseils communautaires
- 7 bureaux
- 133 délibérations
- 73 décisions prises par le Président et 10 décisions prises par le bureau, sur délégation de l'assemblée



Présentation abrégée (dépenses)



2022	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Capacité d'autofinancement brute	Encours de la dette au 31/12	Capacité de désendettement
Budget général	9 269 635,31 €	10 222 857,93 €	953 222,62 €	5 079 494,16 €	5,33 année(s)
Budget AC	1 256 264,83 €	1 835 693,98 €	579 429,15 €	7 636 061,32 €	13,18 année(s)
Budget ANC	62 025,77 €	86 678,73 €	24 652,96 €	0,00 €	0,00 année(s)
Budget ZAE	13 783,05 €	40 507,40 €	26 724,35 €	0,00 €	0,00 année(s)
Budget A ZAE	17 570,20 €	0,00 €	-17 570,20 €	0,00 €	0,00 année(s)
Total	10 619 279,16 €	12 185 738,04 €	1 566 458,88 €	12 715 555,48 €	8,12 année(s)

Eléments de lecture des données financières :

- Capacité d'autofinancement brute : elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
- Capacité de désendettement : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'ensemble de ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif assure, en régie, la collecte et le traitement des eaux usées, avant rejet dans la rivière.

La situation actuelle au regard de l'assainissement permet de distinguer trois secteurs indépendants :

- L'agglomération d'assainissement de Giromagny, composée d'une station d'épuration à boues activées de 9 400 EH, traitant les effluents de Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas.
- L'agglomération d'assainissement d'Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et d'une partie de Petitmagny.
- L'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château, composée d'une station d'épuration à boues activées de 3 000 EH, traitant les effluents de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont.



Station d'épuration à boues activées - Anjoutey
mise en service juin 2014



Station d'épuration – Lachapelle-sous-Rougemont
mise en service mars 2007



Station d'épuration – Giromagny
mise en service juin 2000

Assainissement non-collectif

Rôle et missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif,
- Conseiller les particuliers sur les démarches à suivre pour entreprendre, réhabiliter ou entretenir leur dispositif d'assainissement, constituant le contrôle de conception,
- Contrôler les travaux et les règles de mise en œuvre des dispositifs neufs, constituant le contrôle d'exécution,
- Réaliser un contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- Suivi administratif, technique et financier de l'ensemble des dossiers se rapportant à l'assainissement non collectif.

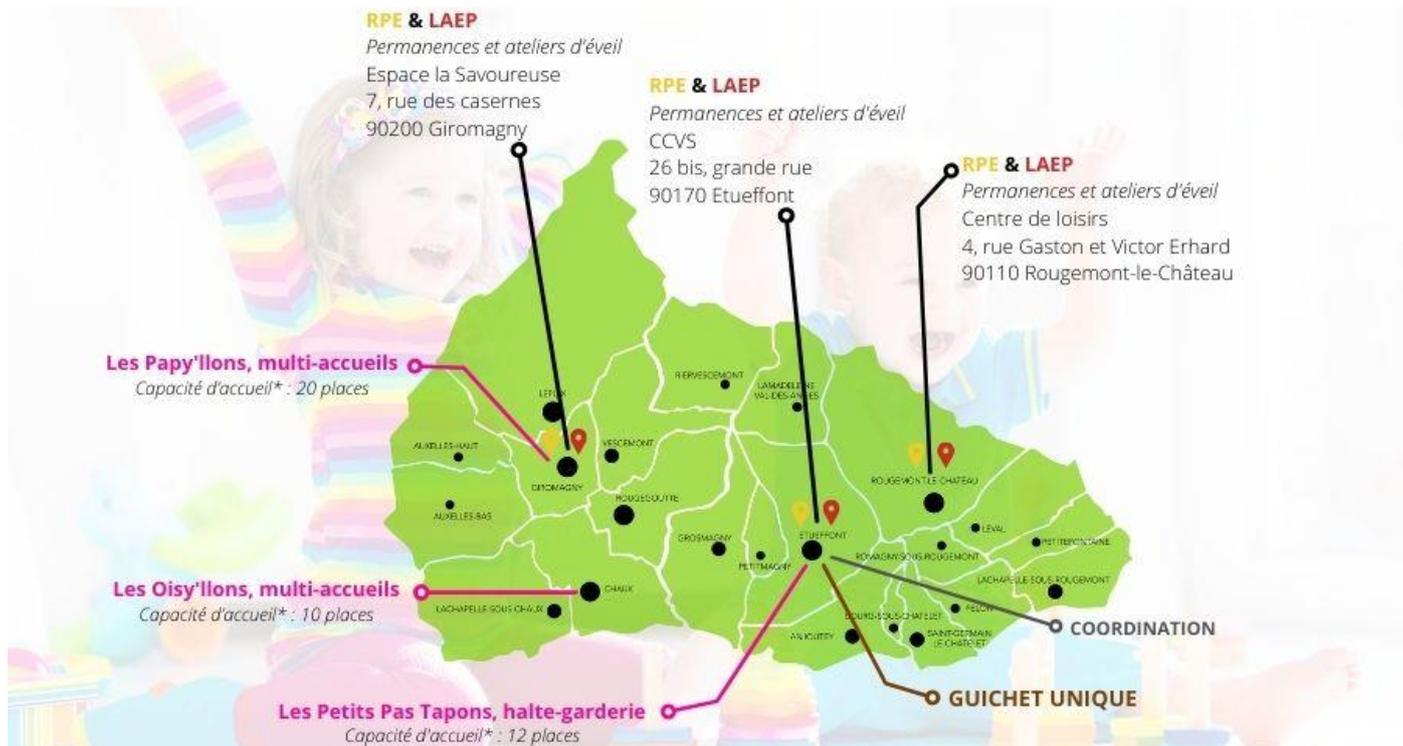
Rapport d'activités

Selon la législation, les services assainissement collectif et assainissement non collectif rédigent un rapport d'activité annuel qui leur est dédié.

Voir annexes.



PETITE ENFANCE



Pour connaître l'activité d'un service, la donnée de chiffres est souvent de mise, cependant ces chiffres doivent être corrélés à une posture et des valeurs professionnelles que le pôle petite enfance de la CCVS traduit au quotidien lors de l'accueil d'un enfant et de sa famille.

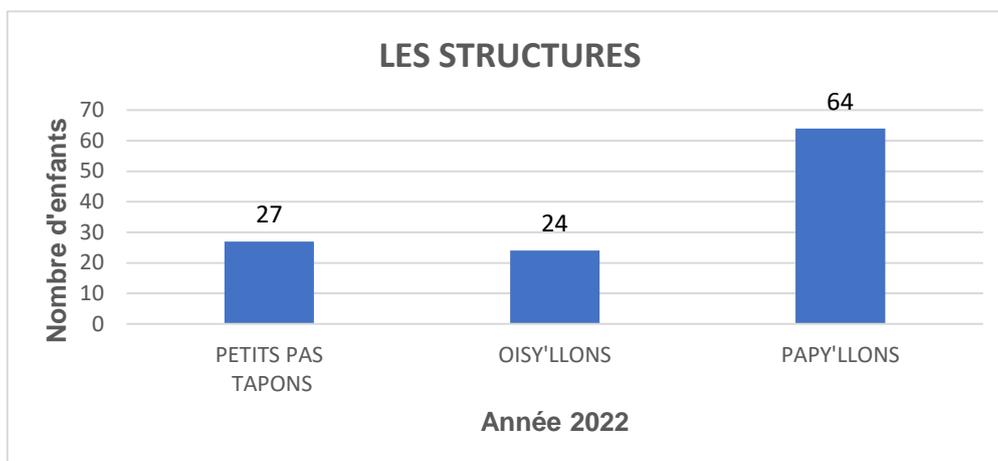
En amont, cet accueil est réfléchi et organisé afin d'apporter les justes réponses aux parents en recherche d'un mode de garde qu'il soit collectif ou individuel.

Ce bilan présente les données, et les principaux événements marquant de l'année 2022 dans le milieu de la petite enfance.

Le service aux familles

La fréquentation dans les structures

Les éléments graphiques ci-dessous correspondent au nombre d'enfants ayant fréquenté une structure pendant au moins un jour dans l'année, tous types de contrats confondus.

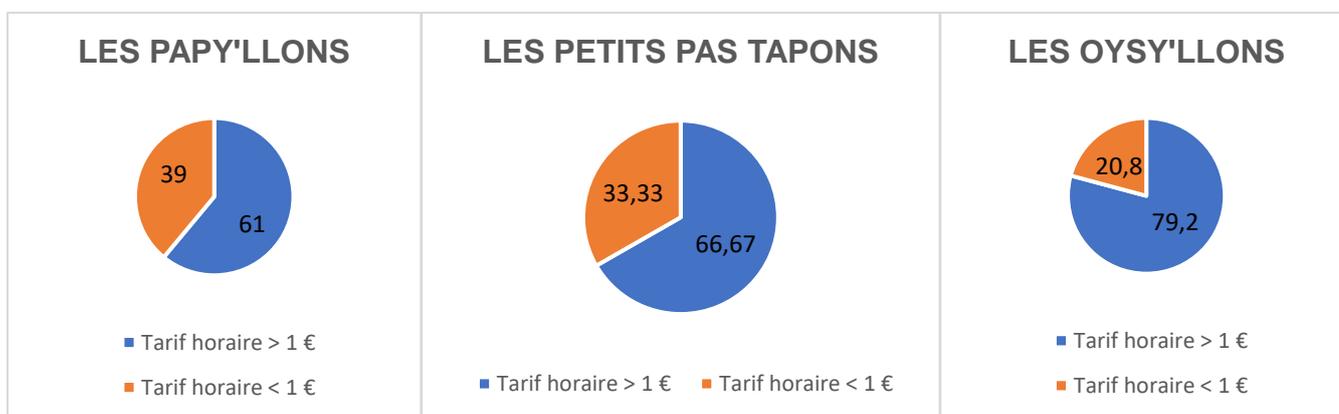


Source AIGA-logiciel iNOE 2022

La tarification horaire

Le nombre de familles dites « vulnérables » est en augmentation dans les trois établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la collectivité.

Pour la Caisse d'allocations familiales, cette appellation fait référence à une facturation horaire inférieure à 1 €.



Source AIGA-logiciel iNOE 2022

Les activités :

2022 a été marquée par de belles initiatives à destination des enfants et de nombreux ateliers éducatifs ont été proposés :



- ✓ Le multi-accueil de Chaux a instauré une journée sans jouet/jeu chaque mois. Les enfants sont invités à utiliser les matériaux et le mobilier quotidien ou de récupération mis à leur disposition (carton, linge, vieux catalogues...). Les enfants expérimentent suivant leurs capacités et leurs envies. Place à l'imagination !
- ✓ En septembre 2022, les Papy'llons ont renoué avec les temps d'échange entre les Résidents de l'EHPAD Saint-Joseph et les enfants. Les petits et les aînés se sont retrouvés pour partager des ateliers manuels ou des goûters thématiques, pour la plus grande joie de chacun.
- ✓ La sensibilisation à la lecture s'est encore trouvée renforcée avec le partenariat noué avec la médiathèque de Giromagny. Les enfants, deux fois par mois, fréquentent ce lieu et peuvent ainsi bénéficier d'un large panel d'ouvrages petite enfance mis à leur disposition.
- ✓ Les Petits Pas Tapons ont invité le Pressoir d'Etueffont à venir « fabriquer » du jus de pomme avec les enfants pendant la semaine du goût.
- ✓ D'autres activités pédagogiques sont venues enrichir les thématiques des trois sites comme la « chasse au légumes », le tri sélectif après les repas, les olympiades, sans oublier la création de carrés potagers afin de suivre la pousse des petites graines....
- ✓ Un autre projet innovant, s'est déroulé tout au long de l'année dans les trois structures. Une fois par mois, un musicologue est intervenu pour favoriser l'éveil musical des enfants.

L'accueil de l'enfant

Le projet concernant Les Papy'llons a évolué durant l'année. Initialement envisagé dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD, le multi-accueil intégrera finalement un bâtiment à proximité immédiate de l'Espace la Savoureuse. Propriété de la communauté de communes, ce bâtiment à l'abandon sera réhabilité et adapté à l'accueil des tout petits.

La restauration

L'année 2022 correspond au changement du fournisseur des repas. Sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offres, c'est désormais la société API restauration qui élabore, produit et livre les repas des trois accueils collectifs de jeune enfant. Sa prestation s'adapte à trois tranches d'âge et correspond à trois textures différentes.

Les équipes de professionnels

Le travail de réflexion engagé depuis quelques années sur les pratiques professionnelles se poursuit avec toujours la volonté d'uniformiser les pratiques et de respecter la réglementation en vigueur.

Le retour de congés maternité des responsables de structure (Etueffont et Giromagny), ainsi que la mise en place de nouvelles dispositions sur l'absentéisme en cas de Covid-19, ont permis aux équipes de retrouver des rythmes de travail plus confortables.

La formation

Les professionnels ont bénéficié de formations, soit en interne (médecin référent, infirmière du Pôle petite enfance), soit en participant à celles organisées par le CNFPT. Permettre et encourager les agents à suivre des formations renforce leurs compétences et connaissances professionnelles et de ce fait, contribue à une prise en charge de l'enfant adaptée.

Afin de prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS), l'ensemble des agents a suivi une formation en matière d'ergonomie.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur l'archivage et afin de se conformer aux obligations légales, les responsables de structures et dispositifs petite enfance ont suivi une formation sur cette thématique.

La Covid-19

En novembre dernier, de nombreux professionnels ont contracté le coronavirus durant une même période. L'encadrement des enfants ne pouvait plus être assuré de manière satisfaisante et sécuritaire. En concertation avec l'ARS et la PMI, la collectivité a dû fermer les trois structures pendant une semaine et ceci à quelques jours d'intervalles.

Des temps d'échanges

Tout au long de l'année des temps d'échange et de réflexion sont organisés.

On retrouve entre autres :

- ✓ **Les réunions du pôle petite enfance**
Organisées mensuellement, entre la Vice-présidente en charge de la petite enfance, les responsables de multi-accueils, le responsable du relais parents enfants (RPE), l'infirmière du pôle et la coordinatrice du service, ces réunions permettent de faire le point sur les dossiers en cours, d'aborder les questionnements du moment, de transmettre des informations...
- ✓ **Les réunions éducatives bimensuelles**
Ces rencontres permettent aux professionnels de se réunir et de travailler sur une thématique particulière. Outre la production finale (protocoles, conduite à tenir, organisation d'une manifestation...) où le professionnel participe suivant ses sensibilités, ces rencontres renforcent la cohésion d'équipe du pôle petite enfance puisque tous les agents, quelque soit le service peuvent y participer.
- ✓ **Le conseil de crèche**
Là encore, nous avons pu renouer avec un fonctionnement normal et les parents représentants ont eu le loisir de s'associer au fonctionnement et à l'animation des structures.
- ✓ **La commission petite enfance**
Dès la sortie de la crise sanitaire, la commission petite enfance composée des élus du territoire communautaire a pu être relancée. Elle s'est réunie deux fois au cours de l'année.

Les dispositifs Relais petite enfance et Lieux d'accueil enfants-parents

Fin 2022, ces deux dispositifs arrivaient au terme du conventionnement d'objectifs et de financement établi avec la CAF pour les années 2019-2022.

Afin de maintenir ce partenariat, il convenait de réécrire les projets de fonctionnement de ces deux services pour les quatre prochaines années (2023-2026).

Le Relais petite enfance (ex RAM)

Fin d'année 2021, des modifications ont été apportées au code de l'action sociale et des familles qui concernent de manière particulière les Relais d'assistants maternels (RAM).

En effet, ces derniers deviennent des Relais petite enfance (RPE).

Un nouveau référentiel national, élaboré par la CAF, précise désormais les missions des RPE, comme l'ouverture d'un guichet unique, la proposition de temps d'analyse de la pratique aux assistants maternels et la promotion de l'accueil individuel auprès de ces professionnels.

Ce changement d'appellation traduit une évolution dans l'accueil individuel du jeune enfant et une meilleure prise en compte de la parentalité.

L'objectif premier consiste à faciliter l'implantation, le maintien et le développement de ce service aux familles.

Dès le mois de janvier 2022, la collectivité a mis en application cette directive et le RAM est devenu RPE.

Le 1^{er} janvier 2022, le nombre d'assistants maternels agréés sur l'EPCI était de 99, dont 87 en activité, soit deux professionnelles en activité de moins qu'en 2021. Les données nationales témoignent d'une baisse de l'effectif des assistants maternels, traduisant la perte d'attractivité de cette profession.

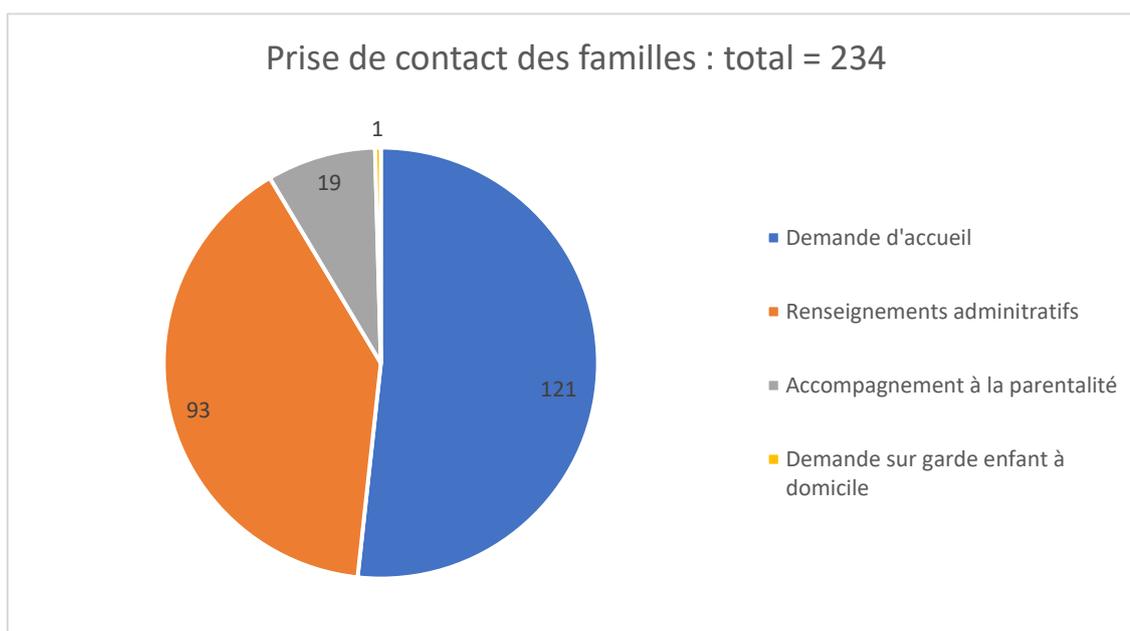
La fréquentation des ateliers d'éveil est stable pour les trois sites, un « noyau » de 7 à 8 assistantes maternelles y participe régulièrement.

Dans le cadre de la promotion et de la valorisation du métier d'assistant maternel, une journée « portes ouvertes » s'est tenue au mois de juin. Cette manifestation s'est construite en partenariat avec le pôle agrément du service de la protection maternelle et infantile (PMI), de la CAF et de deux organismes de formation professionnelle.

Le guichet unique

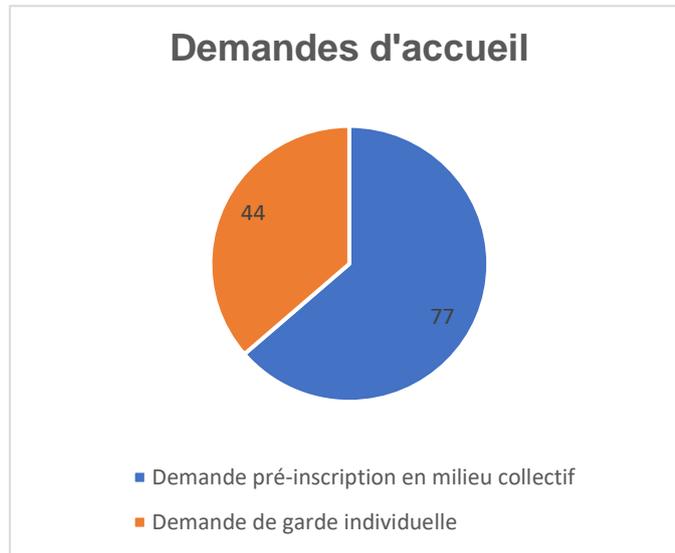
Guider les familles ou futurs parents dans le choix de leur mode de garde est une mission dévolue au guichet unique. L'organisation de ce service s'appuie sur un personnel dédié et un outil numérique propre à la petite enfance qui permet de travailler en réseau avec les multi-accueils de l'EPCI.

Les données communiquées ci-après témoignent de l'importance de ce service :



Source : tableaux de suivi guichet unique CCVS – 2022

Dont pour les demandes d'accueil :



Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

En 2022, le LAEP a accueilli les usagers durant 234 heures d'ouvertures réparties sur trois sites :

- Etueffont
- Giromagny
- Rougemont-le-Château

Au total, ce sont 34 familles différentes et 41 enfants qui ont fréquenté ce dispositif.

On observe que la permanence de Giromagny mobilise le plus petit nombre de familles (4) et ceci malgré un changement des horaires d'ouverture et un lieu d'accueil bien identifié puisqu'il se situe au centre socioculturel.

Les temps de supervision ou analyse de la pratique ont connu un changement. Le psychologue qui animait ces séances a fait valoir son droit à la retraite et depuis, nous avons recours à un autre professionnel.

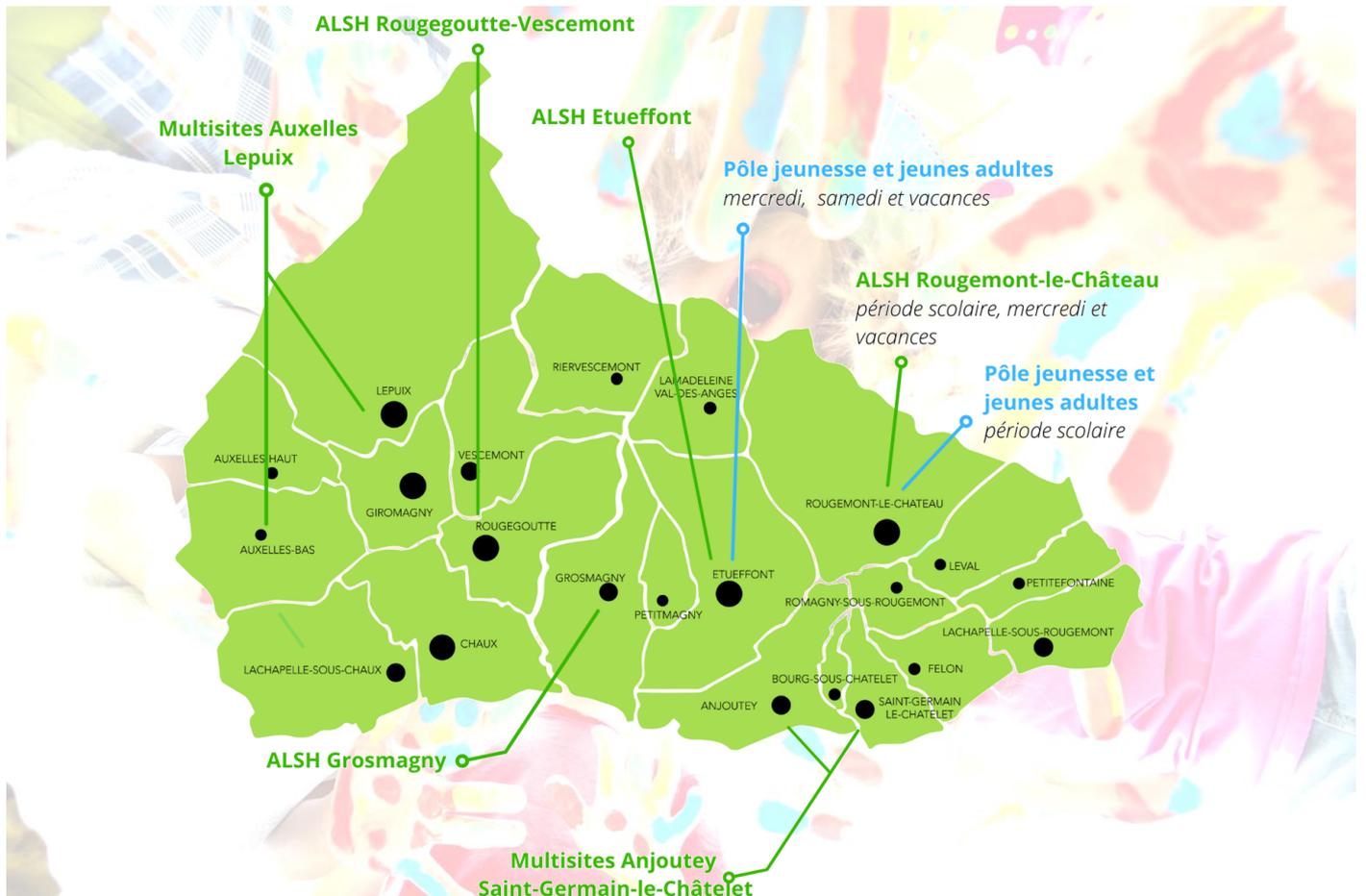
La supervision permet aux accueillantes d'échanger autour de leurs expériences professionnelles, d'une thématique petite enfance qui peut interpeller... Ces temps obligatoires pour les accueillantes, à raison de 8 heures annuelles, sont aussi nécessaires car ils leur apportent une liberté d'expression, suscitent une réflexion quant à leur positionnement professionnel durant les temps d'accueil des familles.

Suite au succès rencontré lors de la précédente manifestation, les accueillantes du LAEP ont souhaité retravailler sur la thématique de l'allaitement. En lien avec le pôle mère enfant de l'hôpital Nord Franche-Comté, une soirée débat précédée du visionnage d'un film a été organisée lors de la semaine mondiale de l'allaitement.

Les partenariats institutionnels

Les partenariats avec les services de la CAF et de la PMI se poursuivent et se traduisent de la façon suivante :

- **La CAF :** Elle accompagne régulièrement le pôle petite enfance par rapport aux évolutions du cadre réglementaire et organise le financement de la prestation de service unique (PSU).
- **La PMI :** La petite enfance relève du Ministère des solidarités et de la santé. Le service de la PMI constitue le relais de la transmission et de la mise en application de la réglementation propre aux EAJE.



Le pôle enfance-jeunesse se doit de répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans le respect des valeurs humaines, de la laïcité et du vivre ensemble.

Les équipes s'engagent à mettre en œuvre un projet éducatif et pédagogique à travers les activités du quotidien. Il s'agit d'utiliser ces temps pour transmettre les valeurs qui leur permettront de :

- grandir et de s'épanouir en tant qu'individu au sein de la collectivité ;
- inciter à porter leur regard et leur attention sur le monde qui les entoure pour découvrir, comprendre, apprécier décider et agir.

Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

Accueils périscolaires

706 enfants différents âgés de 3 à 12 ans ont fréquenté nos accueils périscolaires qui se répartissent sur 6 sites : Anjoutey/St Germain, Etueffont, Rougemont-le-Château, Grosmagny, Rougegoutte, Auxelles/Lepuix. L'ensemble fait l'objet d'une gestion en régie par la communauté de communes.

Ils correspondent à une capacité d'accueil de 454 places et regroupent 43 professionnels : 6 directrices, 30 animateurs et 7 agents polyvalents de restauration.

Un projet éducatif et pédagogique communs aux 6 accueils périscolaires.

Le périscolaire du midi

Le repas en lui-même est pensé comme un temps éducatif. Le nombre suffisant d'encadrants permet d'être attentif à chaque enfant, de vérifier qu'il se nourrit convenablement et de façon équilibrée, de réguler l'ambiance afin que le repas se déroule dans le calme. Les règles d'hygiène ne sont pas oubliées (lavage des mains avant et après le repas), ainsi que l'éveil au goût et la sensibilisation à l'équilibre alimentaire.

Le moment du repas correspond à une pause aussi agréable que possible qui permet à l'enfant de se détendre, et qui est précédé ou suivi d'un temps d'animation.

Il importe pour nos équipes d'animation de proposer des activités variées car les enfants n'ont pas tous les mêmes besoins : certains auront besoin de défoulement à travers des grands jeux ou une activité sportive, d'autres préféreront une activité calme, en groupe ou isolément pour ceux qui ont besoin de rompre avec la collectivité.

Le périscolaire du soir

Le projet est structuré autour du goûter et d'animations adaptées en fonction de la concentration des enfants qui baisse nécessairement en fin de journée. En adaptant des méthodes privilégiant les approches ludiques et la souplesse, il est laissé à l'enfant, la possibilité de choisir une activité, mais également de « ne rien faire » s'il en manifeste le besoin ou l'envie. Par ailleurs, l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.

Les différents soirs sont rythmés par des animations langagières (contes, chansons, mimes, marionnettes, devinettes...), des animations motricité fine (couture, perles, bricolages, nœuds...), des jeux collectifs, des activités psychomotrices, des ateliers culinaires, des ateliers de découverte, des jeux symboliques, des activités créatives, des jeux de société, des animations d'expression (théâtre, conte, mime...).

Accueil extrascolaire

Mercredis

Un centre de loisirs sans hébergement situé à Rougemont-le-Château fonctionne tous les mercredis durant la période scolaire et accueille en moyenne 30 enfants chaque jour.

Le mercredi est pensé comme un temps de coupure dans la semaine. Les journées sont construites afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants de la tranche d'âge.

Le cœur de la journée reste l'activité qui peut prendre de nombreuses formes, mais qui articule des temps d'échanges, repos, de restauration et des moments en autonomie.

Vacances scolaires

Ce même bâtiment accueille les enfants durant les vacances (sauf lors des vacances de fin d'année et pendant les 3 premières semaines d'août). Sa fréquentation quotidienne s'établit en moyenne à 50 enfants.

Détails des fréquentations

VOLUME HEURES ANNUELLES	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
MATIN	2539	5949	8488
MIDI	18651	44823	63474
SOIR	6488	12237	18725
TOTAL	27678	63009	90697 heures
MERCREDI	3321	5598	8919
VACANCES SCOLAIRES	5178	7819	12997
TOTAL			21916 heures

Vie de l'équipe et faits marquants

Accompagnement enfant

Dans l'optique d'améliorer la prise en charge des enfants qui présentent des besoins particuliers, la communauté de communes a recours au financement de la CAF. La mobilisation des fonds publics et territoires (FPT) permet d'agir sur plusieurs volets : la formation des équipes d'animation, leur renforcement durant les vacances et l'harmonisation des pratiques et des procédures

Changement de prestataire repas

Comme pour la petite enfance, les services dédiés à l'accueil des 3-12 ans bénéficient désormais des prestations de la société API restauration pour les repas, mais aussi les goûters.

La fourniture harmonisée des goûters depuis la rentrée de septembre 2022, répond à la volonté de la communauté de commune :

- d'harmoniser les services qu'elle propose
- de sensibiliser les enfants aux rythmes alimentaires et au contenu du goûter
- de contribuer à la réduction des déchets
- de proposer un moment de partage en offrant un goûter collectif à tous les enfants

Formation

En 2022, afin de poursuivre le développement des compétences des équipes d'animation, la communauté de communes a encouragé la formation de plusieurs agents :

- 1 animatrice a validé son BAFA

- 1 animatrice a validé sont stage pratique BAFA
- 2 directrices ont validé leurs stage pratique BAFD
- 1 directrice adjointe a validé sont 1^{er} stage théorique BAFD

Mouvement de personnels

Le turn-over des équipes reste un élément de gestion compliqué.

L'équipe de direction a enregistré 3 départs lors de la rentrée de septembre 2022. Ils ont été absorbés en favorisant le promotion interne d'animateurs.

Au niveau des équipes d'animation et des agents de services, les départs en fin ou en cours d'année scolaire sont fréquents, contraignant à une recherche perpétuelle d'animateurs. La nature des contrats proposés (faibles volumes horaires), la situation du marché du travail et la perte d'attractivité du métier d'animateur représentent des éléments qui nous mettent en difficulté.

Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3

Open E3 pour « Ecoute, Echange, Entreprendre » a pour ambition d'accompagner et de soutenir les projets initiés par les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Le réseau Open E3, tout comme la jeunesse, est en mouvement et doit rester ouvert à l'accueil de nouvelles initiatives. Ouvert aux imaginaires et au renouvellement perpétuel, au gré des jeunes qui le constituent, afin qu'ils puissent trouver leur place dans le futur.

Des espaces de créativité collaboratifs pour la jeunesse, ouverts à la population...

Deux tiers lieux dans la communauté de communes : le « local E3 » à Etueffont et le « foyer E3 » à Rougemont-le-Château.

Ces tiers lieux représentent des espaces de grande ECOUTE. Ils constituent des laboratoires de réflexion de la jeunesse sur ce qui fonctionne ou pas, sur ce que l'on arrive à faire et à ne pas faire. Autant de terrains propices à trouver les solutions ensemble !

C'est apprendre par l'expérience, soi-même, avec les autres par l'ECHANGE de savoirs, des connaissances de chacun.

Et surtout ENTREPRENDRE localement... Faisons le nous-même ! En agissant autrement quand il n'y pas d'alternative. C'est développer l'autonomisation par le projet, la création d'associations et pourquoi pas l'émergence d'entreprises innovantes.

Ces lieux sont des outils révélateurs qui favorisent : l'expression, l'expérimentation d'autres façons d'être et de faire, la découverte et la mobilisation de ses capacités.

Pour celles et ceux qui n'ont pas forcément développé ou révélé leurs potentialités, un suivi plus personnel est organisé ; basé sur une identification informelle, puis par une initiation technique ciblée ou un moyen d'expression choisi.

A l'instar d'une médiathèque ou d'un point Info Jeunesse, en accès libre, les lieux sont ouverts à tous, particulièrement à la jeunesse, aux futurs et jeunes adultes.

L'identification des lieux et surtout la notion d'accès libre pour toute la jeunesse du territoire est essentielle pour la première incursion dans ces lieux et pour des participations volontaires aux actions organisées.

Au libre choix de chacun de s'engager ensuite, d'adhérer et de devenir Jeune Acteur : 79 jeunes et 11 jeunes adultes accompagnés sur les projets en 2022.

Innovations 2022

La transmission des savoirs faire et des connaissances, l'échange des compétences sont au centre des valeurs et des missions du pôle jeunesse et jeunes adultes. C'est pourquoi ces tiers lieux sont ouverts à l'ensemble de la population et aux acteurs locaux, permettant ainsi la concrétisation de projets pluridisciplinaires.

L'évolution de ces lieux est déterminée par les centres d'intérêts et les prises d'initiatives des jeunes qui les fréquentent et qui en représentent des personnes ressources.

La jeunesse combine dans ses projets la volonté d'interagir avec la société.

Mini E :

Pour faciliter cette interaction sociale, valoriser les savoirs et compétences de chacun, les jeunes acteurs ont défini une liste évolutive de thématiques et domaines qu'ils aimeraient développer ou échanger dans les tiers lieux, en

s'appuyant sur des micros évènements mensuels appelés Mini E(vent) : atelier pair à pair, valorisation de projet, soirée thématique, débat, exposition, évènement culturel à destination de la jeunesse du territoire et autre public participant.

Chaque Event engendre par ses spécificités, soit une écoute de l'autre, soit une confiance en ses capacités surtout en les partageant.

Les thématiques des événements sont appuyées à minima par un jeune ressource mis en valeur et soutenu par l'organisation et la participation des pairs. Des collégiens, des apprentis, des lycéens, des étudiants et jeunes adultes, sans oublier les habitants volontaires, ont été (Co) meneurs d'un Mini E en relation avec leurs savoirs.

Practice Café :

Pour concrétiser leurs autres projets, nous travaillons avec les jeunes sur des phases de praticité de domaines. Pour des raisons de disponibilité, ces rencontres se sont tenues les vendredis soir et samedis, en « vase clos ».

Suite à la levée des restrictions sanitaires le 14 mars, les jeunes acteurs émirent la volonté d'ouvrir ces phases de projets au plus grand nombre. Nous avons défini d'une ouverture conviviale, proche de celle d'un café « où l'on pouvait faire ou essayer des choses ». Est né le Practice Café. Depuis, leur engagement a permis diverses déclinaisons valorisant leur pratique par l'entraide et la découverte. La majeure partie de la programmation annuelle a été produite dans ce cadre.

Equipe et ressources

Notre mission est de faciliter le fonctionnement individuel du jeune et de développer des interactions sociales constructives, tout en incluant la jeunesse dans l'organisation collective.

L'équipe comprend :

- 1 coordinateur de pôle diplômé DEJEPS (développement de projets, territoires et réseaux).
- 1 facilitateur expérimenté en matière d'outils numériques, labélisé par la CAF « Promeneurs du Net » :
Le Promeneur du Net (PdN) est un professionnel qui écoute, informe, accompagne, conseille et prévient sur le territoire numérique qu'est le web. En 2022, Il a suivi des séquences de formation organisées par la CAF. Noter PdN est aussi recevable pour une validation des acquis de l'expérience : BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).
- 2 facilitateurs rompus aux outils numériques et culturels, mobilisés en fonction des périodes et des actions. L'un d'entre eux est un jeune issu du pôle, ayant bénéficié d'une formation BAFA, dans le cadre d'un financement inclus dans la CTG.

Les Jeunes Acteurs :

- Les jeunes adultes actifs sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe, tant pour la réflexion qu'ils amènent que pour les prises de décision.
Les plus jeunes ont besoin d'exemples moteurs comme peuvent l'être les jeunes adultes, acteurs de leurs projets. Par ailleurs, ces derniers peuvent être ouverts à l'avis des plus jeunes, qui ont leurs idées propres. Concilier les groupes dans un même lieu, afin de mieux échanger sur leurs différentes approches et connaissances au profit de projets collectifs se révèle être un atout.
- Une association gérée par la jeunesse (créée en 2021) porte comme objectif de démocratiser la culture numérique par le média audiovisuel, notamment en direction de la jeunesse : de plus elle a intégré une part

symbolique des habitants volontaires de la collectivité dans ses projets. A propos de vie locale, elle a été un appui organisationnel lors de la conduite de certaines actions et ressource d'autoformation pour certains jeunes motivés, enclins à suivre des études supérieures dans le domaine.

Deux autres Jeunes Acteurs ont validé durant cette année 2022 ce cursus de formation, en partenariat avec la CAF

Bien sûr, le réseau Open E3 est ouvert à toute création et/ou collaboration d'association à destination ou valorisant la jeunesse.

Les actions menées en 2022

L'objectif du réseau Open E3 est clair : soutenir les projets de la jeunesse du territoire, quels qu'ils soient : une réorientation scolaire, un accompagnement à l'épanouissement professionnel, des besoins d'expression ou relationnels, une mutualisation des moyens, la mise en perspective de certains projets, des organisations locales et intergénérationnelles.

Dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » 2022 de la CNAF, dont l'objectif axé sur la jeunesse était de : valoriser l'engagement et l'autonomie des adolescents et jeunes adultes en soutenant tout particulièrement des projets initiés avec et par eux, les projets suivants ont vu le jour :

- 2 projets culturels, 1 projet numérique, plus 1 projet intergénérationnel réalisés par les Jeunes Acteurs avec des échéances tenues sur l'année.
- 1 projet solidarité/cohésion de groupe.

2 actions d'autofinancement ont aussi été réalisées. Dont une part des bénéficiaires a été reversée à l'association Maïdan Sans Frontières (aides humanitaires à l'Ukraine).

- 1 projet audiovisuel a été conçu avec les Jeunes Acteurs en collaboration avec le pôle petite enfance.
- 2 engagements collectifs sur des dispositifs régionaux et 1 national (tremplin et concours).
- 1 projet individuel, concernant une réorientation post Bac, un suivi et démarches ont été amorcés en vue d'une formation professionnalisante pour 2023.

Avec les jeunes volontaires, de mars à décembre, ont été organisés :

- 16 actions événementielles locales ouvertes à la population.
- 3 collaborations culturelles sur le territoire.

Ces actions collectives peuvent être valorisées sur Parcoursup tout comme dans un CV en mentionnant la fonction et la mission menée par le Jeune Acteur.

Les événements sont des tremplins tests pour l'individu, pour des projets. Ils valorisent au grand jour la créativité et l'entreprise de cette jeunesse, ainsi que sa détermination à produire des objets qui font sens pour leur évolution.

Le cas particulier de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée au Centre socioculturel la Haute-Savoireuse

Enfance

Nombre d'enfants ayant participé aux différents temps d'accueil périscolaire :

	(-) de 6 ans	(+) de 6 ans	Total
Heures réalisées (matin, midi, soir)	3 798.50 h	13 773.00 h	17 571.50 h
Heures réalisées mercredi	3 469.50 h	6 140.00 h	9 609.50 h

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire le mercredi, sur l'année : 64

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire LMJV : 131

Nombre de repas distribués pour la pause méridienne : 9 595

Nombre d'enfants inscrits aux accueils de loisirs durant les vacances (sauf vacances de Noël) :

	ACM Hiver	ACM Printemps	ACM Été	ACM Toussaint	Total
Nb de participants	63	50	106	88	307

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants de 6 à 15 ans

Le CLAS est un dispositif d'accompagnement à la scolarité depuis le niveau élémentaire jusqu'au collège inclus. L'idée est de travailler avec l'enfant sur ses difficultés scolaires (sur des notions ou des devoirs), en employant des méthodes ludiques.

Le centre socioculturel la Haute Savoureuse accueille chaque jour des enfants d'école élémentaire et des collégiens inscrits au CLAS, pour des séances d'une heure trente (pour les collégiens).

L'équipe est composée de bénévoles qui s'occupent d'un à trois enfants au maximum, dont ils ont le suivi toute l'année.

En septembre 2022, le CLAS a choisi de contribuer à l'élargissement des centres d'intérêt culturels et sportifs des enfants. Ces derniers ont donc la possibilité de participer, chaque semaine, gratuitement à des initiations sportives (karaté, aikido), des sorties (cinéma, bowling, théâtre), des initiations manuelles (graff), des activités à la médiathèque, des soirées jeux de société (en lien avec la médiathèque et le secteur famille).

24 élèves inscrits

11 bénévoles

Jeunesse

	12-17 ans	18-25 ans	Total
Nb jeunes inscrits en 2021	354	13	367
NB jeunes différents non-inscrits accueillis en 2022	31	52	83
Total Nb jeunes accueillis	385	65	450

Le secteur jeunes est agréé « Prestation de Service Jeunes » par la CAF90. L'effectif concerne :

- « l'Info Jeunes » : accueil des jeunes en recherche de stage, de demande de CV, de parcours scolaires et professionnels, de logement, d'emploi, vie quotidienne, etc.

308 personnes sont venues à l'Info Jeunes solliciter un service ou une information pendant l'année 2022, dont 75% de femmes. Sur ces 308 personnes, la moitié avait plus de 40 ans, 17 % avait entre 20 et 29 ans, 16 % avait entre 16 et 19 ans, 9 % avait entre 30 et 40 ans, et 8 % avait entre 11-15 ans.

L'info Jeunes a touché 16 communes différentes, 12 d'entre-elles faisaient partie de la Communauté de communes des Vosges du Sud.

- Les accueils jeunes avec les ateliers (ateliers d'écriture de chansons, construction en bois, jeux en bois), un chantier de l'été, un camp en juillet, etc.
- Les permanences numériques.

Les partenaires en lien avec le secteur jeunes

- Les collègues (projet, sensibilisation, échanges de savoirs, représentations dans les instances)
- L'Espace des Solidarités Départementales (échange)
- La médiathèque intercommunale (projet, collaboration, échanges de savoirs, animation)
- Le Théâtre du Pilier (projet, découvertes, collaboration)
- La médiation familiale (collaboration, information)
- Le réseau Info'Jeunes (collaboration, information, formation, projet)
- La maison départementale de l'environnement (projet, collaboration, échanges de savoirs)
- L'association des Urbains des bois (collaboration, projets)
- L'association des 7 chemins, (collaboration, projets)
- Les responsables d'activités du centre socioculturel (collaboration, animation, découverte)
- L'EHPAD St. Joseph (animation projet)
- L'école de musique du pays sous-vosgien (collaboration, projet groupe musical de jeunes)



Le service scolaire c'est une politique éducative communautaire répondant au dessein de construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif dans un cadre concerté avec tous les acteurs. L'ambition vise une éducation pour le bien-vivre ensemble dans un parcours éducatif cohérent et de qualité.

En septembre 2022, 3 fermetures de classe ont été décidées par l'éducation nationale.

Le premier janvier 2022, 1008 élèves étaient accueillis dans nos établissements scolaires dont 671 scolarisés en écoles élémentaires et 337 en écoles maternelles.

La commission dédiée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Elle constitue un lieu d'échange et de proposition sur l'évolution du service éducatif entre les élus communautaires, les techniciens, les éducateurs mais également des partenaires.

Impulser la formalisation d'un nouveau projet éducatif territorial (PEDT) 2023-2026.

Le PEDT représente un outil collaboratif qui a pour objet de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin de garantir la continuité entre les différents temps de vie de l'enfant. L'ambition poursuivie consiste à développer une vision éducative d'ensemble, une complémentarité éducative en favorisant les échanges entre tous les acteurs de la journée de l'enfant, en respectant les domaines de compétence de chacun. Plaçant l'enfant au cœur de l'action éducative, il s'inscrit dans le prolongement du service de l'éducation, en cohérence avec les temps d'organisation scolaire, périscolaires et extrascolaires. Il est en l'occurrence complété par un « plan mercredi ». La convention est conclue entre la collectivité, la DSDEN et la CAF.

Pour poursuivre la dynamique éducative de notre territoire, il était nécessaire d'établir un état des lieux par secteur scolaire. En fonction des manques et des ressources répertoriés, des pistes d'améliorations ont été proposées.

Les orientations du PEDT seront les suivantes :

- Développer une coéducation, complémentarité et une cohérence éducative.
- Accompagner l'enfant dans son évolution/parcours d'épanouissement.

Travailler au renouvellement de la convention territoriale globale (CTG).

Contrat d'engagement politique entre la collectivité locale et la CAF, la CTG vise à maintenir et à développer les services aux familles du territoire. Elle permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles.

Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la CAF et la collectivité.

Le projet de CTG porté par la communauté de communes porte les orientations stratégiques suivantes :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales
- l'accompagnement des parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et le soutien aux jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie
- le soutien aux familles dans leur fonction parentale
- l'accompagnement des familles et le développement de l'animation vie sociale
- la garantie de la qualité et de l'accès aux droits pour l'ensemble des allocataires
- le développement de la coordination entre les acteurs renforcer la communication en direction des familles

Contribuer à la réussite éducative des enfants en mettant en place de l'accompagnement scolaire sur le territoire communautaire (CLAS).

Le dispositif permet aux enfants accompagnés de trouver les ressources dont ils ont besoin pour mieux réussir leur scolarité. Le CLAS participe de la continuité éducative, en s'associant avec l'équipe enseignante dans de nombreux domaines et notamment, en identifiant les besoins des élèves en fonction des aides déjà apportées au sein de l'école. Cet accompagnement favorise les échanges, la coopération, la collaboration et valorise l'école en l'ouvrant aux parents.

Le numérique

Répondre aux besoins en numérique dans les écoles par l'installation de vidéoprojecteurs interactifs et le déploiement de moyens informatiques et bureautiques.

Le transport scolaire

Assurer la sécurité des élèves le cadre du transport scolaire en proposant des exercices d'évacuation de bus et en fournissant des gilets de sécurité.



La médiathèque intercommunale



L'activité de la médiathèque intercommunale en 2022 a fortement augmenté.

Le nombre de lecteurs est passé de 1300 à 1453 (hors scolaires), soit 10% de plus qu'en 2021. De même, la fréquentation des 6 médiathèques a progressé de 22% (31 100 entrées en 2022). Et le nombre de prêts, 66 800 prêts de documents, n'a jamais été aussi élevé.

Hormis le nombre de lecteurs qui remonte progressivement sans rattraper le niveau d'avant Covid, tous les autres indicateurs montrent une hausse d'activité. Cela signifie que les lecteurs viennent plus souvent qu'avant et empruntent beaucoup plus de documents. Cela peut avoir un lien avec l'inflation qui pousse les adhérents à se tourner vers des formules moins onéreuses que l'achat de médias.

La foire aux livres des médiathèques organisée durant une semaine en mai qui permet d'acquérir des documents à bas coût, a rapporté plus de 850 €, somme rarement atteinte par le passé.

Les équipes des médiathèques se sont à nouveau étoffées et ont compté en 2022 sur l'assistance de 29 bénévoles, sous la houlette de 8 salariés. Hélas, un bénévole est décédé en 2022, ce qui a fortement affecté l'équipe.

Gratuite pour les mineurs et les détenteurs de la carte avantage jeune, et à 5 € par an pour les habitants de la CCVS, la carte d'adhésion donne accès aux 6 médiathèques, soit à plus de 60 000 documents qui sont transférés régulièrement d'une médiathèque à l'autre par la navette documentaire. Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 20 documents pendant un mois parmi les livres, livres lus, revues, CD, DVD, jeux de société et jeux vidéo.

Des pôles thématiques servent de pôles de référence pour les habitants du Territoire de Belfort : les lecteurs disposent ainsi d'un pôle « Arbres, forêts, bois » à Auxelles-Haut, « La parentalité de 0 à 10 ans » à Etueffont, « Le Ballon d'Alsace, le massif des Vosges et la montagne » à Lepuix et « Saveurs et cultures » à Giromagny.

Un budget d'acquisition, alloué par la CCVS, conforme aux préconisations nationales, mais réduit par rapport à 2021, a permis d'enrichir les collections et d'acquérir des nouveautés, qui sont très recherchées par le public.

L'activité des médiathèques a été particulièrement chargée en 2022 au cours de laquelle 137 animations ont été programmées dans les différentes médiathèques attirant plus de 3500 personnes : comme tous les ans, les médiathèques ont participé aux événements nationaux (Nuit de la lecture, Partir en livre, Prix public les Yeux docs), régionaux (Les petites fugues), départementaux (Conte et compagnies et le mois du film doc), intercommunaux (Prix des lecteurs, Prix croqu'histoires) et ont programmé d'autres animations portant sur différents thèmes : histoires pour les enfants, veillée contée, balade contée, bal conté, soirées jeux, comités de lectures, soupe littéraire de printemps, rencontre autour de Saint-Jacques de Compostelle, projection de documentaires (sur le vin, Prix les yeux docs, festival Alimenterre), pyjama party, tournoi de jeux vidéo, blind test musical, atelier d'illustration, de création artistique, atelier cuisine, expositions de photos et sérigraphies, dictée des nations, foire aux livres, animation OVNI, rallye anti-gaspi SMICTOM, spectacles pour enfants, et de nombreux accueils d'auteurs ou illustrateurs pour les jeunes (Elsa Valentin, Laurence Clément) et pour les adultes (Bénédicte Belpois, Violaine Bérot, Lola Sémonin, Vanessa Bamberger, Arthur Lochmann). Un partenariat se poursuit avec le Département autour de la collecte de témoignages de personnes âgées dans le cadre du centenaire du Département : la restitution est programmée dès l'été 2023.

Les partenaires des médiathèques sont multiples. Depuis de nombreuses années, les médiathèques ont des liens réguliers avec les autres services communautaires, les écoles, les instituts implantés sur le secteur, les mairies de la CCVS, le Département via la médiathèque départementale, le centre socioculturel la haute Savoureuse, le théâtre du Pilier, le centre culturel d'Auxelles-Haut, le foyer rural de Rougemont-le-Château, le SMICTOM, les librairies de Belfort, l'Etat via le Centre national du livre (CNL) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Association des bibliothécaires de France (ABF) et l'Agence pour le Livre et la Lecture (ALL) Bourgogne-Franche-Comté, le club d'orthographe Belf'ortho. Des collaborations sont nouées ponctuellement avec les commerces, artisans et associations locales selon les thèmes des animations.

Le prix des lecteurs 2022 a été remporté par le roman « Alabama 1963 » des auteurs Christian Niemec et Ludovic Manchette. Les auteurs qui travaillent à l'écriture de leur 3^e roman n'ont malheureusement pas pu se déplacer dans les médiathèques pour rencontrer le public des Vosges du sud.

46 classes (des écoles primaires et collèges) ont été accueillies, soit 267 accueils, auxquelles s'ajoutent des groupes des résidences St-Joseph, les Vergers, des Eparses, de l'IME, des crèches et halte-garderie.

La forge-musée



La Forge musée d'Etueffont dispose de l'appellation Musée de France. Son bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Son fonctionnement est régi par :

- La Communauté de communes des Vosges du sud, qui assure le recrutement d'un saisonnier durant la période d'ouverture et les frais liés au fonctionnement du musée.
- La mairie d'Etueffont qui est propriétaire du bâtiment et des collections.
- L'association Forge musée qui assure les animations tout public, les démonstrations de forge pour les groupes et les stages de forge.

En 2022, le musée a été ouvert au public :

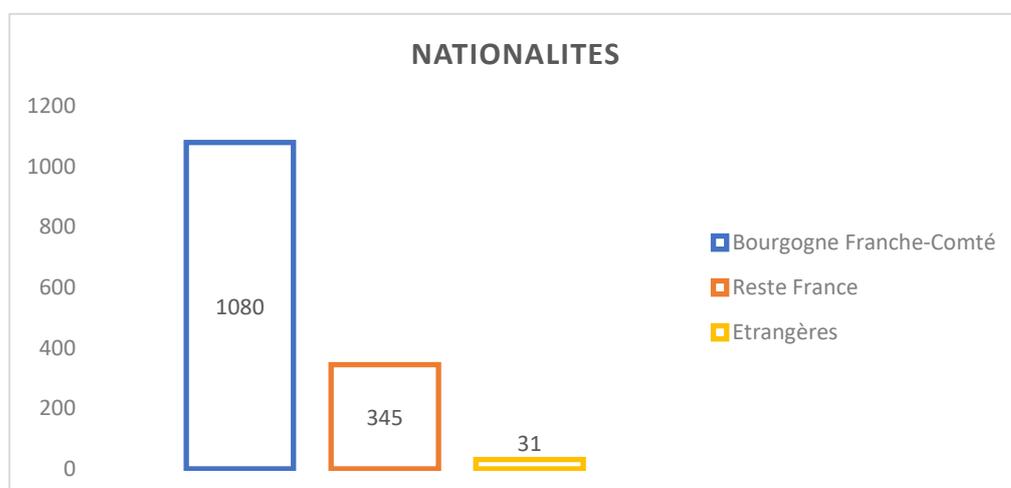
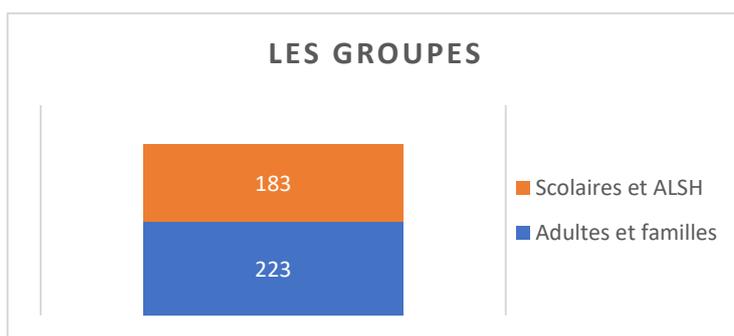
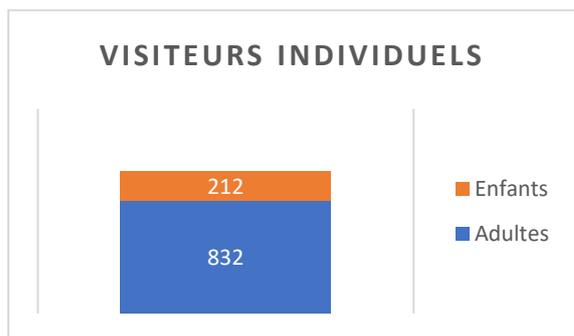
- Du 1^{er} juin au 30 septembre, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- Du 1^{er} au 31 octobre, les samedis et dimanches de 14h à 18h.
- Pendant les vacances scolaires d'automne, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- Fermé le 1^{er} mai, le dimanche de Pâques et le week-end de la Pentecôte.

En 2022, les tarifs ont évolué

- Individuel :
 - Famille (maximum 2 adultes) : 10 €
 - Adulte : 5 €
 - Réduit (carte Cezam, chômeurs) : 4 €
 - Jeunes (13-18 ans) : 2 € / Gratuit – 13 ans.
- Groupe :
 - Adultes : 4 €
 - Enfants – centre de loisirs : 2 €
 - Classe : 15 € / Démonstration : 30 €

La fréquentation

Une fréquentation fortement en hausse : 1450 visiteurs, contre 581 visiteurs en 2021.



Un retour « à la normale » après la crise du loisir et du tourisme, liée à la période covid et post-covid. Les efforts fournis par les bénévoles pendant la pandémie, notamment la création de nouveaux espaces muséographiques et de la salle d'exposition ont favorisé la reprise d'activité de la forge musée.



Mag des Associations

Magazine trimestriel dédié à la vie associative des Vosges du sud, il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres par les équipes municipales (8 Mag des Associations ont été distribués depuis son lancement en 2021).

Pass'Sport & Culture

Afin de contribuer à l'épanouissement, au développement physique et intellectuel des enfants et des adolescents domiciliés dans le ressort de la communauté de communes, et pour encourager l'activité de la vie associative sur son territoire, la communauté de communes propose la mise en place du Pass'Sport & Culture des Vosges du sud. Les communes qui souhaitent s'associer au dispositif doivent délibérer pour fixer le montant de l'aide qu'elles octroient et conventionner avec la CCVS.

Voici la répartition du dispositif en 2022 :

	Montant de l'aide	Nombre d'attestation reçue	Montant total
CCVS	15 €	666	9851,60 €
Anjoutey	10 €	20	200 €
Auxelles-Bas	10 €	24	240 €
Bourg-sous-Châtelet	30 €	5	150 €
Chaux	10 €	55	550 €
Etueffont	15 €	79	1185 €
Giromagny	30 €	131	3840,20 €
Grosmagny	10 €	34	340 €
Lachapelle-sous-Chaux	20 €	34	680 €
Lachapelle-sous-Rougemont	10 €	22	220 e
Lepuix	15 €	45	635 €
Leval	30 €	3	90 €
Petitefontaine	10 €	6	60 €
Riervescemont	15 €	8	120 €
Romagny-sous-Rougemont	35 €	5	175 €
Rougemont-le-Château	50 €	110	5381,70 €
Saint-Germain-le-Châtelet	15 €	44	657,50 €
Vescemont	10 €	45	444 €

666 enfants âgés de 3 à 18 ans domiciliés dans l'une des communes participantes ont ainsi bénéficié du Pass' Sport & Culture 2022. Cela a correspondu à une aide globale de 24 690 €. 74 clubs ou associations ont accueilli des enfants utilisant le Pass'Sport & Culture.



Tourisme

Office de tourisme Giromagny et Visites estivales Vosges du sud

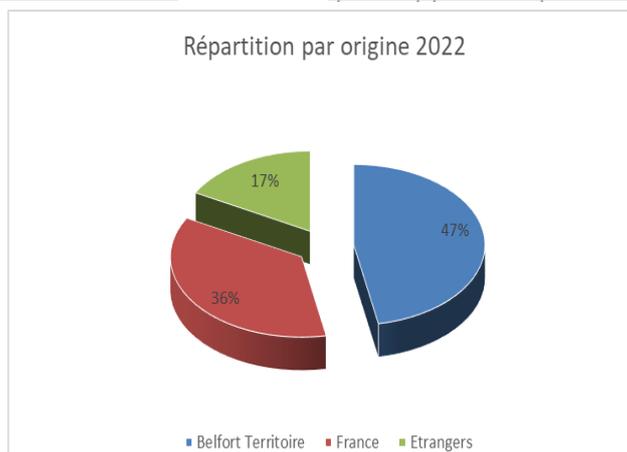
La convention avec Belfort Tourisme pour la promotion, l'animation, la communication et gestion de l'OT de Giromagny.

Bilan de l'activité de l'OT 2022 et des animations 2022 :

La saison a été marquée par plusieurs temps forts : le festival Fort en Musique, le festival Contrefort, la montée du Ballon... mais elle a été perturbée par quelques éléments : des travaux dans le centre-ville de Giromagny qui ont paralysé la circulation devant l'établissement.

RECAP	2022	2021	2020
Fréquentation Point Info Vosges du Sud			
Nombre de visiteurs cumulés	170	484	639
Belfort et Département	80	215	356
dont français	61	229	272
dont étrangers	29	40	11

La fréquentation de la saison 2022 est en baisse de **65%** par rapport à septembre 2021



Bilan des animations – visites estivales 2022

Année	2022	2021	2020
Nb de visites	20	20	10
Nb de visiteurs	326	224	153
EVOLUTION DE LA FREQUENTATION	+ 45,53 %	+ 46,40 %	

Fréquentation en hausse

La saison 2022 a connu une bonne fréquentation. La météo favorable de l'été 2022, la levée des restrictions sanitaires et un programme riche et varié ont permis d'attirer 326 personnes (contre 224 personnes en 2021).

L'année 2022 étant celle de la célébration du centenaire du Département, 2 visites ont été spécialement organisées : la rando de l'ancienne frontière franco-prussienne au Ballon d'Alsace et un jeu de piste à la Forge Musée d'Etueffont.

Animations Visites estivales 2022	Commune	Nb de personnes
Visite de la Scierie communale	Lepuix	14
Balade photo nature : Etang Colin	Chaux	4
Elevage de chiens Loup	Lepuix	27
Initiation Golf 18 trous Nouveauté	Rougemont le Château	9
Rando de l'ancienne frontière franco-prussienne (dans le cadre du Centenaire du Territoire de Belfort) Nouveauté	Ballon d'Alsace	12
Présentation de l'exploitation de safran (x 2 visites)	Rougegoutte	30
Visite du Jardin Saint Nicolas Nouveauté	Rougemont le Château /Saint Nicolas	22
Visite du Fort Dorsner	Giromagny	13
Ferme Seidel	Grosagny	24
Présentation de la pisciculture Beaume	Chaux	30
L'art du vitrail (présentation de savoir-faire) Nouveauté	Saint Germain le Châtelet	20
Jardin de la Fée Quichelotte	Auxelles-Haut	25
Balade Musique verte et jeux buissonniers	Vescemont	11
Visite de la Brasserie Franc Comtoise	Giromagny	19
Visite historique de Giromagny	Giromagny	11

Jeu de piste à la Forge Musée (dans le cadre du Centenaire du Territoire de Belfort)	Etueffont	13
Ferme La Palouse	Anjoutey	11
Visite de la Maison Mazarin	Giromagny	20
Visite de l'atelier d'Agnès Descamps Nouveauté	Rougegoutte	11

- Les coups de cœur des visiteurs : Jardin Saint Nicolas, l'Art du vitrail.

Le SMIBA Ballon d'Alsace

La Maison du Ballon d'Alsace a ouvert ses portes pendant l'été 2022 :

- 7 jours sur 7
- du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022
- de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La saison 2022 a permis d'accueillir 9120 visiteurs (contre 4783 en 2021) pendant 77 jours d'ouverture (contre 62 en 2021) répartis de la façon suivante :

- en juillet 313 visiteurs
- en août 4516 visiteurs
- en septembre 1291 visiteurs.

La moyenne s'établit donc de 118 visiteurs / jours en 2022 avec une plus faible fréquentation

- du 1^{er} au 10 juillet malgré une belle météo soit environ 70 visiteurs jour
- du 1^{er} au 15 septembre avec environ 86 visiteurs / jour.

Concernant les week-ends et jours fériés la fréquentation est la suivante :

- Samedis : 48 visiteurs / jour
- Dimanches : 185 visiteurs / jour
- 14 juillet et 15 août : 162 visiteurs / jour

Une affluence record a été mesurée :

- Le 31 juillet, jour du passage du Tour de France féminin (environ 275 personnes).
- Le 21 août, jour du marché artisanal avec 325 personnes.

On note également une bonne répartition de la fréquentation sur l'ensemble de la journée avec une légère augmentation en fin de matinée. Les plages horaires semblent donc adaptées.

9h30 / 11h	11h / 12h30	13h30 / 14h30	14h30 / 15h30	15h30 / 16h30	16h30 / 17h30
15 %	26%	14%	16%	15,5%	13,5%

Sans surprise, la fréquentation dépend énormément de la météo.

Les journées caniculaires ont freiné les amateurs de randonnée. Mais la fraîcheur des sommets a fait le bonheur de nombreuses personnes qui ont fui la chaleur des vallées.

L'exposition « Nature sur toute la Ligne » a été présentée du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022. Conçue par le magazine « Terre Sauvage » sous la forme d'une balade naturaliste, l'exposition photos a été vue par près de 1600 personnes.

Huit balades accompagnées par les Accompagnateurs en montagne (AEM) bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ont été proposées par le Parc. Elles ont accueilli 262 personnes (6 sur 8 étaient complètes).

3 ateliers ont été proposés par la Maison de la nature des Vosges saônoises, partenaire du Parc dans ses actions d'éducation à l'environnement. Les ateliers ont accueilli 19 personnes.

Opération Grand Site - Ballon d'Alsace

- Visite de l'Inspection générale le 22 juin.
- Présentation du projet auprès de la Commission supérieure des sites perspectives et paysages le 29 septembre.

Ceinture fortifiée

Elaboration des outils de communication de la ceinture fortifiée :

- ✓ Campagne de photos
- ✓ Conception charte graphique et Z-Card touristique
- ✓ Site internet : www.franchementforts.fr

Dépenses globales Valorisation de la Ceinture Fortifiée NFC au 15/05/2023 - Clé de répartition par EPCI

Année	Prestation	Montant total de la prestation TTC	Part GBCA TTC	Part PMA TTC	Part CCPH TTC	Part CCVS TTC
2022/2023	Conception charte graphique et Zcard	6 120,00 €	4 371,45 €	1 165,71 €	291,42 €	291,42 €
2022	Prises de vues	1 728,81 €	1 182,87 €	363,96 €	90,99 €	90,99 €
2022	Conception site internet	7 320,00 €	5 228,55 €	1 394,29 €	348,58 €	348,58 €

Pistes et sentiers

La communauté de communes contribue au balisage et à l'entretien des sentiers dits d'intérêt communautaire qui ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.



AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré la compétence « développement économique » aux intercommunalités. La mise en œuvre d'une convention d'autorisation avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté permet à Région d'intervenir en complément de la communauté de communes. Cette convention a été renouvelée en 2021 pour l'année 2022.

Ce dispositif a permis le financement de projets bâtementaires des entreprises du territoire, comme M-Plus à Lachapelle-sous-Rougemont, MGR à Chauv, sous forme d'une avance remboursable de 10 000 €. La communauté de communes attribue également des aides pour les projets d'hébergements touristiques, sous forme d'une subvention de 1 000 €. Des projets à Giromagny, Lachapelle-sous-Chauv, ou encore à Leval ont ainsi pu être soutenus par la communauté de communes et le conseil régional.

Au cours de l'année 2022, deux avances remboursables de 10 000 € ont été accordées aux projets de l'entreprise ULTRALU, située à Giromagny et la société Prévot à Rougemont-le-Château. Pour le secteur du tourisme, une subvention de 1 000 € a été allouée au projet de rénovation du Château de la Rosemontoise à Vescemont.

Ces soutiens financiers permettent à ces projets d'investissements d'accéder aux financements régionaux, qui, en fonction du montant des opérations, peuvent représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le fonds régional des territoires (FRT)

Dans le rapport 2021, la communauté de communes présentait le Fonds Régional des Territoires (FRT), destiné à soutenir les entreprises et les commerces dans la période suivant les confinements et les fermetures administratives.

Le FRT a permis de soutenir plus de 30 entreprises et commerces, pour des projets d'investissements et d'aides à la trésorerie. Le montant total des aides représente près de 140 000 €. Ce montant a pu être constitué à travers des financements de la communauté de communes et du conseil régional. Ces fonds ont également permis de financer les opérations réalisées avec la société KEETIZ qui ont connues un succès important. La dernière de ces opérations s'est déroulée au printemps 2022.

Contrat de relance et de transition écologique

Le gouvernement a souhaité la mise en œuvre d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements. Le territoire communautaire a été défini comme le périmètre de déploiement du CRTE.

Cette contractualisation entre l'Etat et la communauté de communes, signée le 7 février 2022, est le fruit d'une coopération entre la communauté de communes et l'ensemble de ses communes. Un ensemble de projets, d'actions et de projections d'opérations a pu être identifié et inscrit dans le CRTE. Comportant un diagnostic et les contours du projet de territoire, le CRTE permet de disposer, dans un document unique, d'un panorama des projets et actions mis en œuvre au sein de la CCVS.

Les projets et les actions ainsi identifiés ne forment pas une liste fermée. Des modifications, des compléments, voire des ajouts ou des suppressions de projets et/ou d'actions permettront au CRTE d'être au plus proche des réflexions et des opérations des communes et de la communauté de communes.

Opération de revitalisation de territoire

La communauté de communes et la commune de Giromagny ont signé la convention-cadre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) en février 2020. La commune de Giromagny, lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), bénéficie d'une ingénierie et d'une offre de service destinées à accompagner le projet de développement de la commune. Les orientations et les actions mises en œuvre dans le cadre du programme PVD avaient vocation à être inscrites dans une convention d'ORT.

La signature de l'avenant n°1 de la convention d'ORT, le 16 décembre 2022, en présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Maire de Giromagny et de Monsieur le Président de la communauté de communes, a permis d'actualiser le plan d'action et d'intégrer les nouvelles opérations souhaitées par la commune. La signature de ce premier avenant a été l'occasion d'élargir le plan d'action avec les projets de la commune d'Anjoutey. Les communes d'Etueffont, Grosmagny et de Rougemont-le-Château sont également intégrées dans le plan d'action, permettant ainsi de bénéficier des outils réglementaires et juridiques et de la visibilité offerte par une convention d'ORT.



Le service est composé de deux agents à temps plein : un responsable de service et un agent instructeur.

Les missions du service

1. La mission principale du service consiste en l'Instruction des autorisations relevant du droit des sols (ADS) : CU, DP, PC, PA, PD, AT.

En 2022, le service a traité 715 dossiers (cf. détail dans le tableau ci-après).

Ceci représente une réduction significative qui résulte notamment de la prise en charge des CU d'information par les communes.

Dans le cadre de cette mission, le service est également amené à recevoir les demandeurs pour des préanalyses de dossiers ou des interrogations sur les dossiers traités. A ce titre, 58 personnes ont été reçues dans le cadre de rendez-vous par le responsable de service. Plusieurs personnes ont également été accueillies ponctuellement sans rendez-vous pour des demandes de renseignements.

Le service est par ailleurs à la disposition des communes (élus et secrétariats) pour toute information et conseil juridique, notamment dans le cadre de visites de terrain ou de contentieux.

2. Le suivi des déclarations d'intention d'aliéner constitue une autre mission.

3. La planification urbanistique.

Le service suit également les procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. Mais en 2022, aucune procédure n'a été lancée.

Enfin, le service urbanisme assure le suivi du PLUi. Le travail effectué lors de l'année 2022 a permis d'aboutir en décembre à une version du zonage respectant quasiment l'objectif logement.

Par ailleurs, l'année 2022 aura vu le démarrage du travail sur les projets de secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) et sur les secteurs à projets.

Cela a consisté notamment en l'organisation de :

- 4 COFIL
- des rencontres avec les communes pour faire le point localement notamment sur le zonage et sur les secteurs de projets (début d'année)
- de nombreuses autres réunions de travail.

DOSSIERS INSTRUITS EN 2021

Commune	AT	PA	PD	Cua	Cub	PC	DP	Total
Anjoutey	1	0	1	24	7	3	27	63
Auxelles-Bas	0	0	1	6	1	2	26	36
Auxelles-Haut	0	0	0	2	3	2	20	27
Bourg-sous-Chatelet	0	0	0	0	1	0	6	7
Chaux	0	0	2	21	8	6	41	78
Etueffont	0	2	1	0	2	12	67	84
Felon	0	0	0	5	6	4	8	23
Giromagny	6	1	3	1	8	20	60	99
Grosmagny	0	0	0	23	2	5	11	41
Lachapelle-sous-Chaux	0	0	0	0	8	11	26	45
Lachapelle-sous-Rougemont	0	0	0	10	6	3	11	30
Lepuix	2	0	0	7	3	10	33	55
Leval	0	0	0	4	0	1	7	12
Petitmagny	0	0	0	8	5	4	13	30
Riervescemont	0	0	0	1	1	3	4	9
Romagny-sous-Rougemont	0	0	0	2	1	4	8	15
Rougegoutte	2	0	0	1	20	17	25	65
Rougemont-le-Château	1	0	0	33	3	4	44	85
Saint Germain le Chatelet	0	0	0	9	3	6	21	39
Vescemont	0	0	0	14	19	10	21	64
Total	12	3	8	171	107	127	479	907



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Instauration de la taxe GEMAPI

La loi n°2014-58, dite « loi MAPTAM », dispose que la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) est exercée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Cette compétence est précisée aux alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, peuvent instituer et percevoir une taxe, en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La délibération communautaire n° 108-2021 du 21 septembre 2021 a instauré la taxe GEMAPI dans la communauté de communes pour financer la compétence éponyme qui jusqu'à cette date, était supportée par le budget principal.

Le montant de la taxe pour l'année 2022 a été fixé à 180 000€. Cette somme a été calculée en prenant compte les études et les travaux connus, l'estimation des dépenses, les subventions mobilisables et les frais de fonctionnement. Elle est imputée sur la valeur locative et concerne les foyers soumis à la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti ou non) et/ou à la cotisation foncière.

A noter que cette taxe est dite « affectée », c'est-à-dire que les fonds ne peuvent pas servir à autre chose que la gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations.

[Le projet de restauration du Rhône à Auxelles-Bas](#)

Pour rappel, en 2020 le cours d'eau « Le Rhône » à Auxelles-Bas a occasionné des débordements qui ont eu pour conséquence la destruction partielle d'un chemin rural. Des travaux d'urgence ont été réalisés et des études ont révélées des désordres. Ceci a avéré la nécessité d'une étude hydromorphologique, afin de concevoir un véritable projet global de restauration de la rivière. L'étude menée par le bureau d'études SAFEGE est toujours en cours. Les propriétaires concernés ont été rencontrés au cours de l'été 2022, afin de leurs présenter le diagnostic.



L'assistance technique aux communes

La CCVS propose une assistance technique pour répondre aux diverses sollicitations des communes, les conseiller et les accompagner dans leurs projets liés à la GEMAPI.

En 2022, une assistance technique a été proposée à la commune de Rougemont-le-Château pour réparer les berges de la Saint-Nicolas qui menaçaient de s'effondrer dans le hameau de Saint Nicolas.



La commune de Rougegoutte a bénéficié de l'assistance de la CCVS pour élaborer le dossier loi sur l'eau pour la réparation des berges de la Noire-Goutte, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil du vannage de la Carpe d'Or. Ces travaux ont eu lieu au cours de l'été 2022.

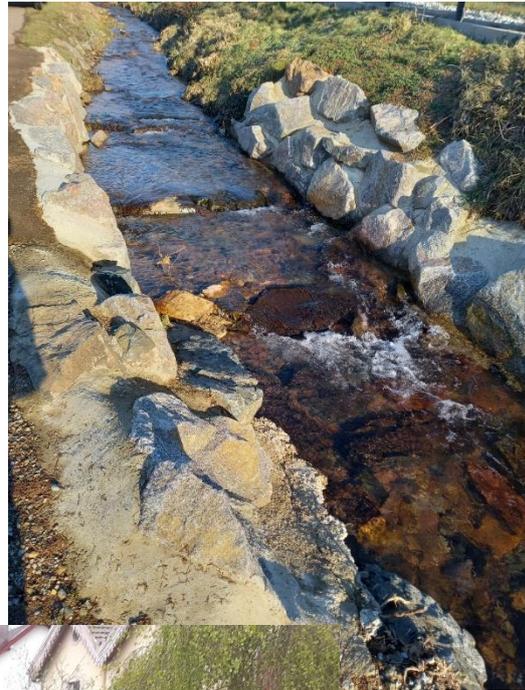


Figure 1 aménagement d'une rampe en enrochement pour la continuité piscicole sur la Rougegoutte

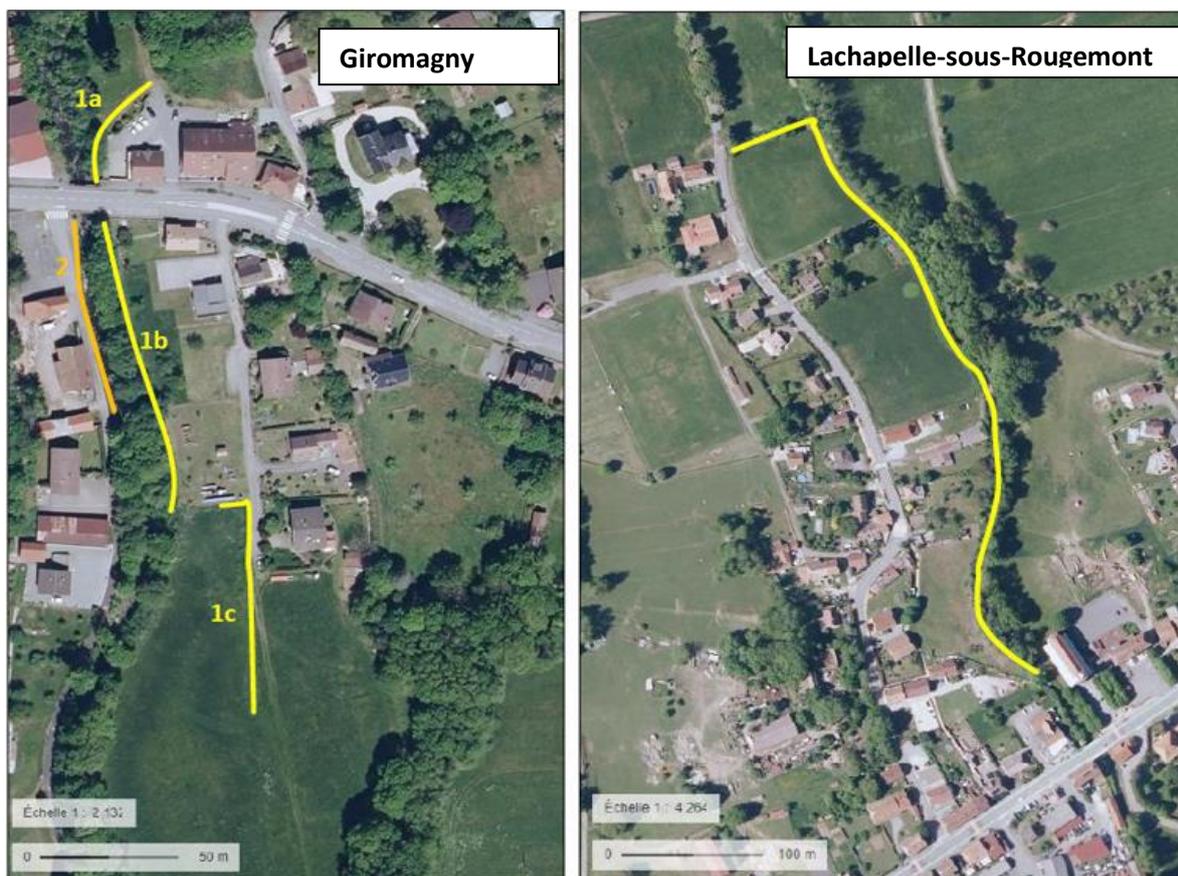
Définition des systèmes d'endiguement

Le volet « PI », pour « protection contre les inondations », de la compétence GEMAPI implique notamment la gestion des ouvrages de protection contre les inondations classées au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015. A ce titre, la communauté de communes a mandaté en 2021 le bureau d'étude Ginger Burgeap, pour définir précisément les systèmes d'endiguement et les orientations de gestion des ouvrages et aménagements existants sur son territoire, afin de procéder ultérieurement, si nécessaire, à leur régularisation administrative.

La mission du bureau d'études a consisté à :

- réaliser un état des lieux et un diagnostic des ouvrages existants
- caractériser les systèmes d'endiguement potentiels
- concevoir un outil d'aide à la décision pour le choix des systèmes d'endiguement à classer

Deux communes sont directement concernées :



Compte tenu de l'analyse réalisée par le bureau d'études, le conseil communautaire n'a pas souhaité reprendre les ouvrages existants dans un système d'endiguement.

La participation au SAGE de l'Allan

La Communauté de communes des Vosges du sud faisant partie intégrante du SAGE de l'Allan, elle est engagée dans l'ensemble des réflexions qui ont cours à l'échelle du bassin versant dans les 5 thématiques suivantes :

- Morphologie et milieux aquatiques
- Pollutions et qualité de l'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Prévention des inondations
- Organisation et communication

Réalisation d'une étude de gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'Allan

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse (RMC) a identifié le bassin de l'Allan comme territoire prioritaire pour la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Afin de répondre aux problématiques rencontrées sur ce bassin et aux objectifs de la directive européenne cadre sur l'eau, ce SAGE a été approuvé le 28 janvier 2019.

Depuis son émergence en 2012, l'établissement public territorial de bassin (EPTB Saône et Doubs) a été désigné comme structure porteuse. Néanmoins, l'EPTB a vocation à s'effacer du portage des démarches au profit d'une structuration locale, de type EPAGE : syndicat de rivière avec la double compétence GEMA et PI. Ainsi, l'animation du SAGE par l'EPTB Saône et Doubs n'est maintenue qu'à titre transitoire et une convention a été signée avec l'ensemble des collectivités concernées jusqu'en 2023. Une étude de gouvernance a donc été lancée en 2022, afin d'accompagner les collectivités locales dans l'organisation de la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'Allan pour permettre le portage des grands documents d'orientation locale : SAGE, PAPI et contrat de bassin.

Contrat de bassin

Le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de communes des Vosges du sud.

Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit s'inscrire sur la durée du 11^e programme. Son exécution est donc prévue durant la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont, soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et par la commission des aides de l'Agence de l'eau en décembre 2022.

Le programme prévoit l'engagement de la collectivité pour la réalisation des opérations pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage, listée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
Organisation des compétences AEP à l'échelle de la CCVS	100 000 € HT	50 000 € HT
Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques (renouvellement/réhabilitation de réseaux d'assainissement)	2 510 021 € HT	1 610 607 € HT
Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine (études)	151 228 € HT	75 614 € HT
Restauration du Rhône à Auxelles-Bas	350 000 € HT	105 000 € HT
TOTAL	3 111 249 € HT	1 841 221 € HT

Elaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le risque inondation représente le risque naturel le plus important en France métropolitaine. Du fait de son développement historique en fond de vallée sur un axe important d'écoulement, le territoire du SAGE Allan est particulièrement vulnérable ; en témoigne l'identification du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Belfort-Montbéliard, survenue en 2012 en application de la directive européenne inondation.

Depuis les années 1990, plusieurs démarches ont été entreprises afin de réduire la vulnérabilité du territoire, dont un premier programme d'action de prévention des inondations (PAPI), signé en 2004 entre le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Etablissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'Etat. Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montbéliard a par la suite été arrêtée.

Cependant, les actions prévues au premier PAPI n'ont pas pu toutes être menées. De plus, les dérèglements climatiques déjà perceptibles modifient sensiblement les risques auxquels le territoire est soumis. La survenance d'aléas autrefois rares est amenée à se multiplier. C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, d'œuvrer à préparer le territoire à faire face à ce risque majeur.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié. Ce dispositif contractuel, proposé par l'Etat, permet de mettre en œuvre des actions de prévention visant à réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques, en bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'Etat, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

Ce plan d'action ne peut pas être porté individuellement par chacune des collectivités sur son territoire, mais doit être issu d'une collaboration à l'échelle du bassin hydrographique. Il regroupe Pays de Montbéliard agglomération, Grand Belfort communauté d'agglomération, la Communauté de communes du sud Territoire, la Communauté de communes du pays d'Héricourt, la Communauté de communes de Rahin et Chérimont et la Communauté de communes des Vosges du sud. Il sera animé par l'EPTB Saône et Doubs.

Les autres contributions de la CCVS

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la collectivité a également été intégrée à différentes réunions techniques, dont :

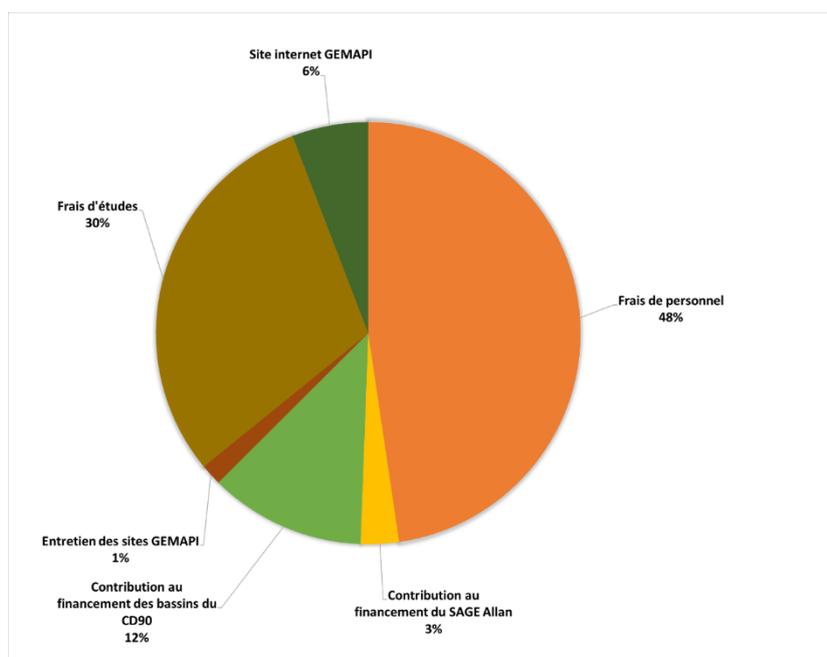
- Le bilan annuel du fonctionnement des bassins écrêteurs des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise
- Le comité interdépartemental « ressource en eau »
- Mission Inter-service de l'Eau et de la Nature dédiée à la mise en conformité des étangs
- ...

Le budget de l'année 2022

Les résultats financiers de l'année 2022 sont les suivants :

en € TTC	Dépenses	Recettes = subventions + taxe	Résultat
Fonctionnement	53 911	180 591	126 680
Investissement	30 180	27 679	-2 501
Total	84 090	208 270	124 180

Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement :





LA GESTION DES DECHETS

Les déchets ménagers

La communauté de communes adhère au SMICTOM de la zone sous-vosgienne qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers. Le syndicat facture ses services à ses adhérents, qui chacun pour ce qui le concerne détermine les tarifs à l'utilisateur. Le montant de la cotisation due au SMICTOM au titre de 2022 s'est élevée à 1 837 482,15 €.

Tableau de synthèse des collectes de déchets par commune :

Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	63 240	18 830	35 840	2 479		
Auxelles Bas	50 060	19 935	39 860	265	280	18 670
Auxelles Haut	29 980	16 365	21 540	162		
Bourg s/Chatelet	13 420	8 755	7 220	609		
Chaux	151 760	41 650	73 760	536	249	25 400
Etueffont	196 220	91 795	99 420	6 606		
Felon	25 540	10 075	14 420	919		
Giromagny	502 620	159 840	243 020	2 269	1 303	94 650
Grosagny	53 220	18 330	22 720	1 375		
Lachapelle s/Chaux	67 660	23 220	36 260	225		
Lachapelle S/Rgt	93 780	25 905	38 200	1 296		
Lamadeleine	5 780	1 270	6 380	57	8	560
Lepuix	155 660	73 735	70 580	1 026	699	22 050
Leval	38 720	7 735	13 280	1 140		
Petitefontaine	31 120	16 695	18 100	690		
Petitagny	29 580	20 745	17 660	1 062		
Riervescemont	15 040	2 150	9 340	37		
Romagny	27 360	0	20 800	1 125		
Rougegoutte	100 340	41 210	84 720	1 301	340	31 260
Rougemont le Château	206 320	52 100	94 020	7 392		
St Germain le Chatelet	52 820	24 075	29 800	2 152		
Vescemont	102 640	40 785	41 560	1 062		
TOTAUX	2 012 880	715 200	1 038 500	33 785	2 879	192 590

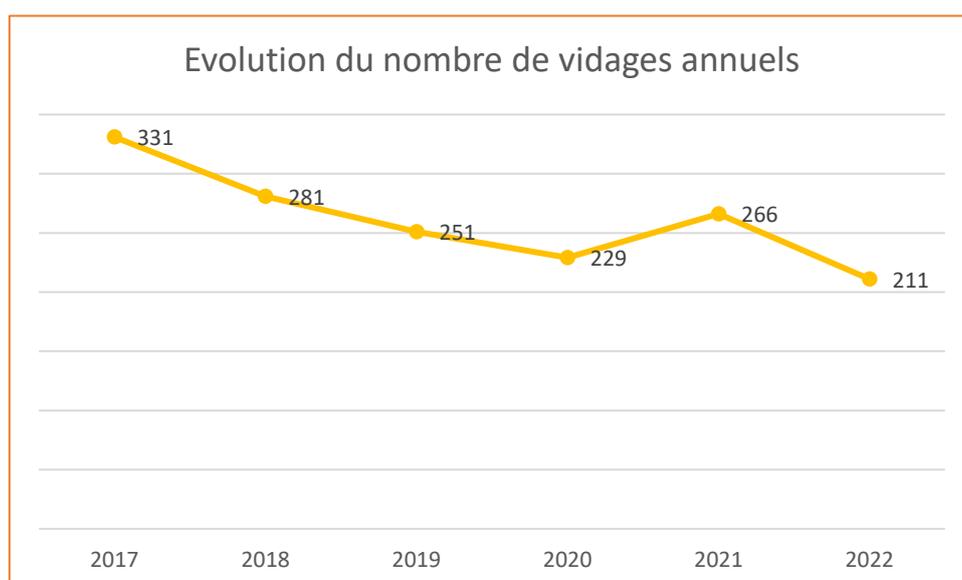
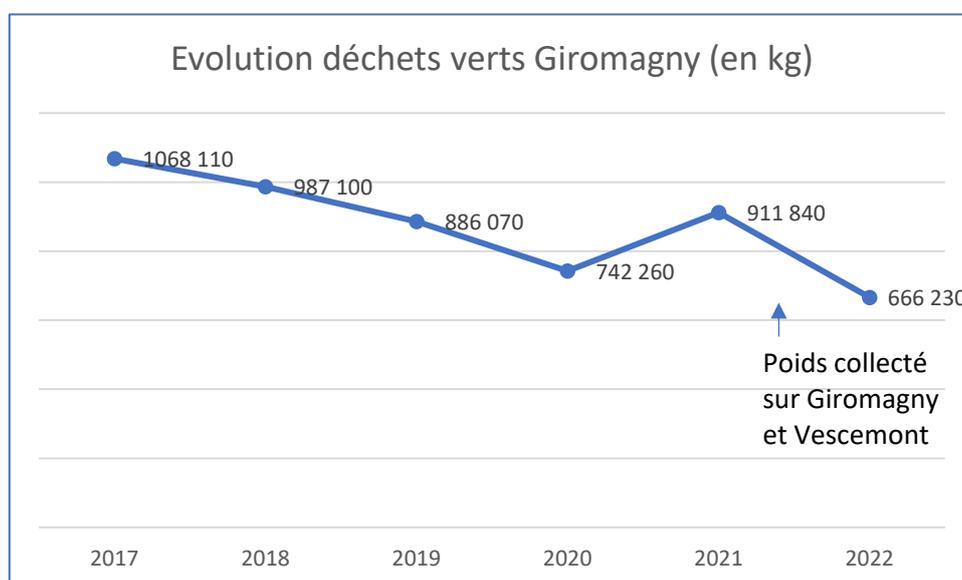
Les composteurs

Dans le cadre du programme local de prévention pour diminuer les déchets à la source, la communauté de communes s'est associée à la promotion du compostage individuel, démarche pilotée par le SMICTOM en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit en l'occurrence de proposer aux usagers un composteur à prix réduit. En 2022, ce sont 67 composteurs qui ont ainsi été distribués : bois (42), plastique (20), lombricomposteur (5).

Les déchets verts

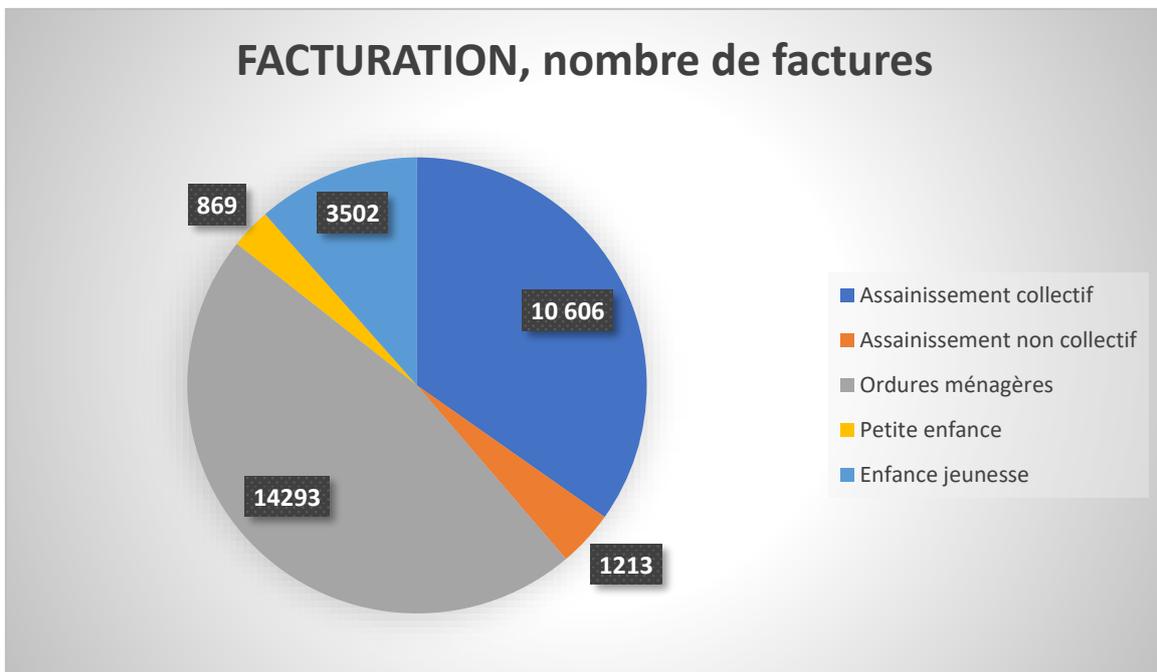
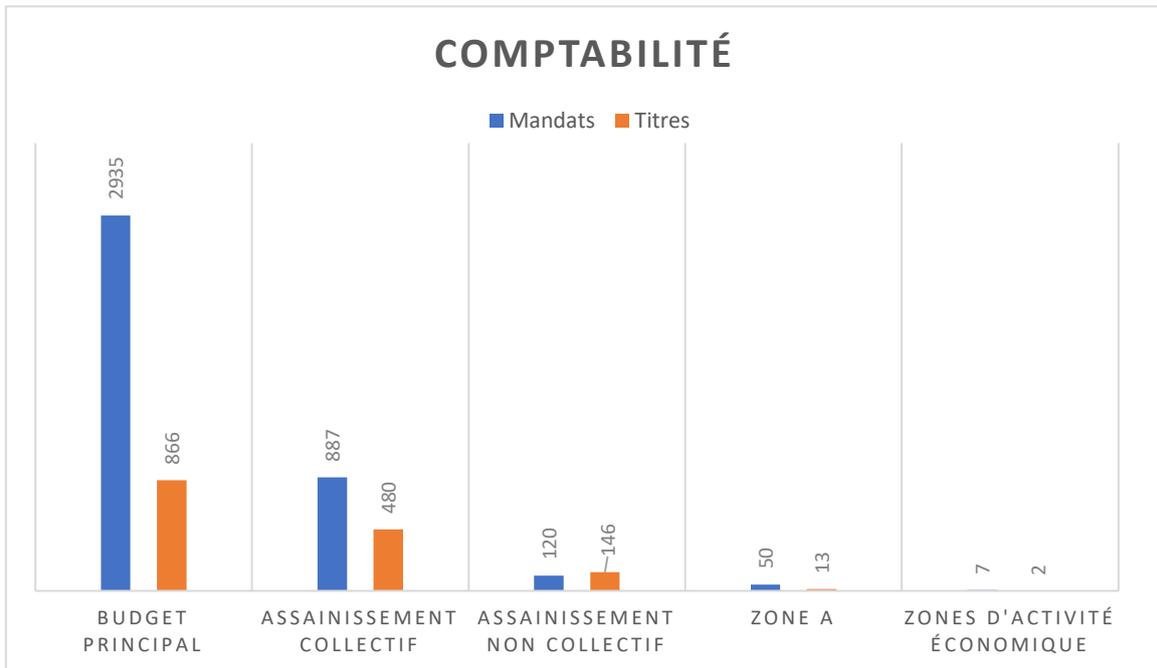
La déchèterie située sur le site de la station d'épuration de Giromagny a définitivement fermé le 5 avril 2022. Depuis cette date, une zone temporaire de dépôt de déchets verts est installée à Vescemont, le long de la RD24, à l'emplacement actuel de l'écopoint.

En 2022, ce ne sont pas moins de 666,23 tonnes de déchets verts qui ont été collectés, dont 161,32 tonnes à Giromagny et 504,91 tonnes à Vescemont, soit 211 bennes pour les 2 communes. La communauté de communes fait appel à un prestataire extérieur pour assurer le changement des bennes. C'est la société Agrivalor qui a été mandatée pour assurer cette mission.





Finances – comptabilité – paies



Personnel

Effectifs

- Effectif au 31/12/2022 : 110 agents, dont 63 titulaires 19 contractuels et 28 contractuels CDG. En ETP 87,31
- 9 agents étaient en disponibilité le 31/12/2022
- La communauté de communes et certaines communes ont parfois organisé des mises à disposition de leurs personnels respectifs qui interviennent alors pour la satisfaction des besoins de l'autre partie. Ceci a concerné 5 agents municipaux et 2 agents intercommunaux.

Organigramme

Voir page suivante

Gestion des carrières

- Nombre d'arrêtés : 285
- Nombre de contrats et avenants : 50 dont 29 via le service de remplacement du Centre de gestion

Formation

- Nombre d'agents partis en formation : 11 personnes
- Nombre de jours de formation : 28 jours

Paies

1196 paies ont été éditées

Absentéisme

- La globalité des absences des agents communautaires correspond à 1 528 jours toutes causes confondues

Instances paritaires

- Nombre de comités techniques : 2
- Nombre de comité d'hygiène et de sécurité : 0

Volet social

Participation mutuelle

La collectivité a participé pour ses agents, à la prise en charge des cotisations aux mutuelles agréées. Cela a concerné 45 agents, soit 5 704 €

Comité national d'action sociale

La communauté de communes a contribué à hauteur de 27 369,20 € au CNAS. Cela concernait 120 agents et 14 retraités

ANNEXES

Compte administratif budget général

Compte administratif budget annexe assainissement collectif

Compte administratif budget annexe assainissement non-collectif

Compte administratif budget annexe zones d'activités économiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

**26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT**

 03 84 54 70 80

 contact@ccvosgesdusud.fr

www.ccvosgesdusud.fr

 @vosgesdusud